

Sommaire

Avertissement: Ce cahier est illustré par des phrases écrites par de jeunes collégiens dans le cadre des groupes d'échanges animés par le Service de prévention des toxicomanies. Introduction..... Véronique Méneur (Documentaliste - ITES) Le droit à la sexualité des mineurs..... Martine Pelleau (Formatrice – ITES) Insultes, injures, défaut d'éducation ou mode d'expression d'un malaise social ?..... Jean-Pierre Kervella (Formateur – ITES) Le traitement de l'insulte en institution : une illustration à l'Institut de rééducation Jean-Louis Etienne Michelle Peuziat (Psychologue – I.R. Jean-Louis Etienne)..... Katell Le Lann (Educatrice spécialisée – I.R. Jean-Louis Etienne)..... Christine Bertucci (Institutrice spécialisée – I.R. Jean-Louis Etienne)..... Martine Louédec (Chef de service – I.R. Jean-Louis Etienne)..... Quand la prévention des toxicomanies passe par l'émergence des questions sur la Nicole Festy (Coordinatrice - Service de prévention des toxicomanies) Rachel Vigouroux (Educatrice spécialisée – SEMO) Irène Philip (Educatrice spécialisée – SAE)

Bibliographie

Véronique Méneur (Documentaliste - ITES)

Introduction

Véronique Méneur ITES

La sexualité, comment en parlent-ils?

Introduction

Le CST est une instance consultative, composée de quelques directeurs et de professionnels de plusieurs établissements de la Sauvegarde, qui permet d'impulser des travaux d'études, de recherche et d'émettre un avis technique sur divers projets au sein de la Sauvegarde.

Tel que son nom l'indique, le CST a pour objectif de confronter le scientifique et le technique, de théoriser la pratique pour permettre une prise de recul et ainsi donner du sens à notre action.

Sa fonction est de promouvoir la réflexion interne et la confrontation des pratiques

de favoriser les échanges

de valoriser les travail d'équipe et le savoir-faire

A partir de thèmes transversaux pluridisciplinaires à l'ensemble des services de la Sauvegarde, ces journées du CST ont pour objectif de s'interroger sur la pratique quotidienne, d'en débattre et de présenter des réponses apportées à ces situations

Le premier thème proposé par le CST était le traumatisme. Devant le succès de la première journée et de la richesse des débats, une deuxième journée sur ce thème a suivi.

Les actes ont été rédigés sous la forme de cahier : Les cahiers du Conseil Scientifique et technique, n°1, Juin 2003.

Le troisième temps de réflexion partagée, de valorisation et de mutualisation des pratiques a été consacré, le 18 novembre 2004, au thème suivant :

Sexualité, société, éducation : comment en parle-t-on ?

Dans notre société, la sexualité est souvent associée à des adverbes : on en parle « trop », « pas assez ».

Notre société hésite entre pudeur - voire refoulement - et provocation pour évoquer ou pour parler de la sexualité. Elle a du mal à trouver une voie médiane.

Il semble qu'un décalage existe entre la sexualité évoquée dans les médias, certaines tenues vestimentaires provocantes, le langage de certains **et** l'interdit éducatif, la connaissance réelle de ce qu'en ont les jeunes. D'où une certaine interrogation des professionnels pour savoir comment parler de la sexualité et proposer aux jeunes une véritable éducation sexuelle tout en leur laissant un espace d'expérimentation.

Sujet délicat, car immanquablement il nous renvoie à notre propre intimité.

Trouver la juste mesure pour en parler et éduquer, nous sommes bien ici dans le cadre d'une des missions de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.

Pour partager une réflexion à partir des pratiques, la matinée fut ponctuée de trois temps forts : Trois interventions de 15-20 minutes chacune, suivie d'un débat de 40 minutes.

La sexualité, comment en parle-t-on? Dans la pratique, mais aussi d'un point de vue juridique.

Dans les actes de cette demi-journée de réflexion, les textes sont regroupés de la façon suivante :

Tout d'abord, deux textes généraux :

- Le texte de Martine Pelleau, juriste, formatrice à l'ITES sur « Le droit à la sexualité des mineurs », intervention axée sur la capacité de discernement et son impact sur le droit à la sexualité
- Le texte de Jean-Pierre Kervella, sociologue, anthropologue, formateur à l'ITES intitulé « *Insultes, injures, défaut d'éducation ou mode d'expression d'un malaise social ? »* Ce texte ne traitera pas directement de la sexualité mais des insultes qui, on le verra, ont cependant des connotations sexuelles. Ce texte a été présenté à la journée d'étude sur la question des insultes, organisé par l'Association des Instituts de Rééducation de Bretagne (AIRe Bretagne) en novembre 2004 et propose une riche introduction à l'illustration faite par les intervenants de l'Institut de rééducation Jean Louis Etienne.

Sont ensuite présentés deux textes d'illustration à plusieurs voix :

- Le texte d'intervenants de l'Institut Jean Louis Etienne sur « Le traitement de l'insulte en institution », présenté par Michelle Peuziat, psychologue, Christine Bertucci, institutrice spécialisée et Martine Louédec, chef de service.

Le thème de la sexualité est traité sous l'angle des insultes à connotation sexuelle et sur la façon dont l'équipe gère ce type de comportement. Cette intervention fait écho à la journée d'étude des AIRe, région Bretagne qui a eu lieu le lundi 15 novembre 2004 et où elle a été présentée.

Le texte du Service de prévention des toxicomanies, intitulé « *Quand la prévention des toxicomanies passe par l'émergence de questions sur la sexualité* », présenté par Nicole Festy, psychothérapeute et coordinatrice du service dans le Nord-Finistère, Irène Philip, éducatrice spécialisée au SAE, et Rachel Vigouroux, éducatrice spécialisée au SEMO.

Lors de leurs interventions en école primaire et au collège, les intervenantes se trouvent confrontées à des questions très concrètes posées par les enfants. Elles s'interrogent sur la façon dont elles peuvent répondre à ces questions tout en respectant la place de chacun en matière d'éducation sexuelle.

La plupart des interventions et des débats de cette demi-journée ont été retranscrits et restitués tels quels, dans leur intégralité de façon à préserver la cohérence, l'évolution progressive des analyses produites et la dynamique singulière de l'expression orale. Les quelques interventions et discussions qui ont été reprises à l'écrit, traduisent néanmoins l'essentiel des propos tenus lors de cette demi-journée de réflexion et d'échanges.

Véronique Méneur Responsable du centre de documentation de l'ITES Animatrice des débats Le droit à la sexualité des mineurs

Martine Pelleau ITES

Le droit à la sexualité pour le mineur

Avant-propos

La minorité est synonyme d'incapacité : le jeune est sous la responsabilité des détenteurs de l'autorité parentale. Cependant, son statut et ses droits évoluent notamment par la prise en compte de sa <u>capacité de discernement</u>, notion consacrée par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Ratifié par la France, ce texte a contraint notre législation interne autorisant le mineur capable de discernement, à prendre la parole dans les procédures le concernant. Souvent prise pour avis, elle est parfois contraignante : changement de nom ou adoption dès 13 ans.

L'article 371-1 sur la nouvelle autorité parentale précise dans son alinéa 3 : "Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité".

Quand le mineur doit-t-il donner son consentement relativement à sa personne? Quels sont ses droits à disposer de son corps, à avoir droit à une vie sexuelle mais aussi à être protégé?

Le mineur bénéficie de la protection à l'intégrité physique dès le commencement de sa vie, a droit au respect de son corps, "le corps humain est inviolable".

- "L'autorité parentale appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé, sa moralité pour assurer son éducation et permettre son développement dans le respect dû à sa personne".
- La mineure de plus de 15 ans ne peut se marier sans le consentement de l'un d'entre eux mais ne peut non plus être contrainte à mariage puisqu'elle doit donner son consentement.
- Le prélèvement d'organes sur mineur est interdit sauf le prélèvement de mœlle osseuse dans l'intérêt d'un frère ou d'une soeur : les parents doivent y consentir mais encore faut-il que le mineur qui peut exprimer sa volonté n'oppose pas un refus.
- Le mineur peut désormais s'opposer à la consultation de son dossier médical par ses parents et garder secret son état de santé, dérogeant ainsi aux droits des détenteurs de l'autorité parentale.
- Conformément à la loi Neuwirth, les lois de 2000 et 2001 permettent aux mineurs d'accéder librement et gratuitement à une contraception, voire une contraception d'urgence et dans des situations de détresse obtenir une interruption de grossesse en demandant le secret. La mineure choisit l'adulte de son choix pour l'accompagner. A ce propos, aucune IVG ne peut être pratiquée sans le consentement de la mineure. La stérilisation des mineurs est désormais interdite.
- C'est la lecture "a contrario" des articles du code pénal qui détermine un droit à **relations sexuelles sans violences** dès lors que le mineur a 15 ans.

- Avant 15 ans: "Le fait par un majeur d'exercer sans violence, contrainte menace ni surprise une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de 15 ans est passible d'un emprisonnement de 5 ans et de 75 000 euros d'amende (art.227-25 du cp)."
- O Cette même infraction est punie de 10 ans d'emprisonnement et 1 500000 euros d'amende lorsqu'elle est commise par un ascendant, une personne qui abuse de son autorité ou par plusieurs personnes.

L'atteinte sexuelle s'est substituée à l'attentat à la pudeur de l'ancien code (article 331 ...).

<u>Après 15 ans les atteintes sexuelles</u> sans violence, contrainte menace ni surprise ne sont passibles de peines (2 ans d'emprisonnement et 30000 euros) que si commises par un ascendant ou toute personne ayant autorité ou qui abuse de l'autorité que lui confère ses fonctions.

Que de temps perdu en réunions pour une équipe de foyer de placement qui s'interrogeait sur le droit d'une jeune de 17 ans à avoir des relations sexuelles avec un majeur: il est vrai que celui-ci avait 38 ans! Certains voulaient qu'un signalement soit fait au procureur alors qu'ils admettaient qu'il n'y avait aucun rapport de force et que les relations étaient librement et volontairement consenties

<u>Ces relations sont donc clairement cadrées pour les majeurs : qu'en est-il pour des relations de mineurs entre eux?</u>

Encore une fois il faut se rattacher à <u>la notion de discernement</u> :

Lorsque ces relations concernent 2 mineurs de plus de 15 ans et qu'aucun d'eux ne souffre de déficience mentale altérant sa volonté, la liberté est totale sauf à prendre en compte le refus du ou des détenteurs de l'autorité parentale à ce que le ou la mineure ait des relations suivies avec cet autre mineur.

Lorsque l'un des mineurs a moins de 15 ans et l'autre plus de 15 ans, de même lorsque l'un des partenaires a une volonté altérée par déficience mentale se posera plus la question d'un éventuel rapport de force laissant peut-être apparaître en réalité une agression sexuelle voire un viol.

Quel que soit l'âge de minorité, cette même interrogation se posera en cas de relations avec plusieurs personnes. (Les tournantes sont parfois argumentées par les défenses comme des relations consenties alors que la loi du 18 mars 2003 considère comme viol aggravé le fait de complicité).

Lorsque le partenaire devient agresseur c'est donc à l'ordonnance du 2 février 1945 qu'il faut se référer et encore une fois outre l'âge (moins de 13 ans, 13 à 16 ans, plus de 16 ans), c'est la capacité de discernement de l'agresseur qui influera sur le magistrat de l'enfance.

Lors d'un débat télévisé, un juge des enfants rapportait qu'un jeune ne considérait pas avoir violé une jeune fille puisqu'il portait un préservatif!

Le corps du mineur est hors commerce

Cette loi du 18 mars punit désormais "le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération des relations sexuelles de la part d'un mineur qui se livre à la prostitution y compris de façon occasionnelle est puni de trois ans d'emprisonnement et 45 euros d'amende" (article 225-12-1 du code pénal) Ces peines sont portées à 7 ans et 1 000000 d'euros pour les mineurs de 15 ans.

Elle qualifie de traite des êtres humains le fait en échange d'une rémunération ou de tout autre avantage ou d'une promesse de rémunération de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir pour la mettre à la disposition d'un tiers. Cette traite susceptible de 7 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende, est aggravée (10 ans et 1 500000 euros) lorsqu'elle est commise à l'égard d'un mineur voire commise en bande organisée (20 ans et 3 000000 euros).

Qu'en conclure?

La capacité de discernement qui s'accompagne d'une volonté lucide et éclairée, c'est-à-dire non entachée par une altération des facultés mentales ou par erreur, fraude ou dol suppose aussi la connaissance par informations suffisantes et précises. Le décret du 28 septembre 2001 rappelle l'obligation faite aux écoles, collèges, lycées de même qu'aux établissements accueillant des personnes handicapées d'une éducation à la sexualité.

Aujourd'hui, le sexe et ses excès sont partout : au cinéma, à la télévision, dans la presse, dans les clips et Internet, mais il reste encore tabou dans la communication familiale.

Martine Pelleau Juriste, formatrice – ITES

Le droit à la sexualité des mineurs

Textes de référence

INCAPACITE CIVILE le mineur incapable civil (article 388 du c.c)

AUTORITE PARENTALE / LOI DU 4 MARS 2002 (article 371.1 du cc)

DROIT A LA PROTECTION DES MINEURS (article 371-1 alinéa 2 du c.c.)

RESPECT DE SON INTEGRITE PHYSIQUE (article 16 du c.c.)

CAPACITE DE DISCERNEMENT ::

- Convention internationale des droits de l'enfant (20/10/89),
- L'article 388-1 du code civil
- L'alinéa 3 de l'article 371-1 du code civil

LOI SUR LA BIOETHIQUE: don d'organe du 29 juillet 1994

CONSENTEMENT A MARIAGE: article 146 du code civil

DROIT A LA CONTRACEPTION : loi du 13 décembre 2000

DROIT A L'IVG: loi du 4 juillet 2001 circulaire du 28 septembre 2001

ATTENTAT A LA PUDEUR : article 331 de l'ex code pénal (réforme de 1994)

L ATTEINTE SEXUELLE: article 227-25, 227-26, 2227-27 du code pénal

AGRESSION SEXUELLE SUR MINEUR DE 15 ANS : article 222-29 du code pénal

VIOL SUR MINEUR DE 15 ANS : article 222-24 du code pénal

INFRACTIONS PENALES COMMISES PAR MINEURS: ordonnance du 2 février 1945

PROSTITUTION DE MINEURS : loi du 18 mars 2003

Retranscription des débats

Par rapport à deux mineurs de moins de 15 ans, s'il y a agression sexuelle, comment ça se passerait ?

Pour deux mineurs de moins de 15 ans et s'il y a agression sexuelle, on a donc un mineur qui va être agresseur et qui, étant agresseur par son acte va rentrer légalement dans le texte de la responsabilité pénale. On peut penser que ce mineur a plus de 13 ans. S'il avait moins de 13 ans, il rentrerait dans le cadre de mesures éducatives puisqu'on peut pas lui imputer une sanction pénale, mais la non imputabilité des sanctions ne signifie pas irresponsabilité : donc, il y aura néanmoins saisine d'un magistrat pour des sanctions éducatives et des aides éducatives.

Si le jugement est fait à la majorité, alors que les faits se sont passés lorsqu'il avait moins de 15 ans ?

On reprend toujours l'infraction à l'origine, le jugement doit prendre en compte le moment de la commission de l'acte c'est-à-dire que, même s'il est majeur au moment du jugement, il passera devant un tribunal pour enfants et on prendra en compte son âge et sa situation au moment des faits. Ceci dit, s'il a entre 13 et 15 ans, il est responsable pénalement et c'est bien l'ensemble des articles inscrits dans le Code Pénal qui peuvent s'appliquer, mais bien sûr en prenant toujours sous l'angle éducatif une atténuation de responsabilité par notamment la circonstance atténuante de minorité; et puis on peut privilégier des mesures éducatives sans prononcer les mesures répressives.

Est-ce qu'il y a un délai de prescription après le dépôt de plainte?

10 ans après la majorité de la personne qui a été victime, mais ce délai va passer à 20 ans avec la loi PERBEN pour tout ce qui est agression et violence sexuelles.

Revenons sur l'exemple de la relation entre la mineure de 17 ans et l'adulte de 38 ans qui a provoquée des échanges assez difficiles dans l'équipe. Quand vous parlez de capacité de discernement, cette jeune n'avait pas de déficience mentale et pour évaluer sa situation, audelà de la loi, il y a quand même un travail éducatif qui se fait ; ramener cela seulement à une possibilité légale, ou pas, est très réducteur car c'est une jeune qui a beaucoup bougé l'équipe sur cette intervention, elle attendait une réponse!

Ramenée au droit j'aurais pu citer des textes mais j'ai préféré basé mon intervention sur la fameuse question de la capacité de discernement car elle suppose qu'à chaque cas particulier ou à chaque moment, voire à chaque relation, une personne peut être en capacité de discernement total et être néanmoins sous l'influence d'une autre personne : donc il y a bien à analyser ce aspect autant pour les travailleurs sociaux que pour les psychologues ; c'est certainement une base de travail très intéressante mais ensuite aussi pour les magistrats quoi qu'il arrive, ils statuent en référence au droit.

Aujourd'hui on peut avoir peur pour les deux car on a des adultes qui se font piéger par des petites jeunes femmes, des petites jeunes filles qui ne sont peut être pas majeures sur l'état civil mais qui savent très bien dans leur tête ce qu'elles font.

Chaque cas est particulier.

Tu a évoqué la notion de l'éducation sexuelle et le retour de l'éducation sexuelle à l'école et je me disais, il ne faut peut être pas s'en réjouir car dans notre contexte actuel l'institution laisse la porte ouverte à des guides de bonnes pratiques ou de recommandations.

En effet, le sexologue Rejean Tremblay (français, toulousain), responsable du diplôme de sexologie à l'université Paul Sabatier propose une méthode d'éducation sexuelle avec fiches pédagogiques dans son ouvrage *Guide d'éducation sexuelle à l'usage des professionnels*.

Je découvre des situations qui posent problèmes. Exemple : c'est un garçon de 14 ans qui vit en ménage avec une jeune fille de 19 ans. La mère de ce garçon accepte cette situation et a demandé de l'aide, aide éducative donc ; Il a été proposé un PEAD (Placement Educatif A Domicile).

Il y a eu une intervention car on le considérait en danger.

Le jeune homme quand il rentre de l'école le soir, va chez sa mère, lui parle de sa journée, fait ses devoirs et après il va chez sa copine.

La commission a refusé le PEAD dans la mesure où il n'y avait pas de possibilité de mettre la mesure en place en tant que telle. De plus, si la mesure avait été acceptée, elle aurait cautionné une situation de relation entre un mineur de moins de 15 ans et une adulte.

C'est une situation qui aurait pu amener un juge des enfants à décider un placement éloigné pour empêcher, un temps, ces relations ; mais pour le jeune si ces relations sont sans problème (car ça peut l'être sans problème), il suffit d'attendre ses 15 ans et là ça ne posera plus de problèmes à personne.

C'est la règle du jeu.

Chaque cas est particulier, on peut peut-être dire que ce jeune homme est plus mature que son âge, 14 ans.

Dans beaucoup de structures se pose la question de l'accompagnement des personnes handicapées, qui au préalable n'auraient pas de vie sexuelle! Mais au nom de quoi, au nom de quel droit?... Je signale que désormais les ligatures de trompes sont interdites pour les mineures, qu'elles sont désormais possibles pour les majeures avec leur consentement et si le consentement ne peut être requis ce ne sont plus les parents qui consentent, c'est désormais le juge des tutelles après avis d'un comité d'experts médicaux qui acceptent ou pas cette ligature des trompes. Vous voyez que pour les personnes handicapées on a quand même bien évolué et dans les structures collectives, le travail n'est pas de savoir comment on peut permettre les flirts... mais quelles sont les raisons, notamment liées à l'hébergement collectif qui interdisent à ces personnes d'avoir des relations sexuelles les unes avec les autres. Ce qui pose par contre problème, c'est le secret médical autour du VIH du SIDA et plus précisément, pour les équipes (là aussi elles se réunissent beaucoup) lorsqu'elles apprennent effectivement le risque de contamination par une personne, elles ne sont pas autorisées à mettre en garde les

autres personnes d'où un travail d'information, sous couvert d'informations généralistes mais qui doit être ensuite utilisable.

Il y a quand même non assistance à personne en danger

Il y a non assistance à personne en danger pour la personne qui a décidé de passer outre. On a eu l'exemple d'un éducateur qui avait décidé de passer outre, mais tu sais la jurisprudence n'est pas contraignante en France, pour l'instant on est bien sous le caractère du secret médical.

Il y a le droit, mais aussi le devoir. Entre le droit à la jouissance et le droit à la consommation... et le devoir. Effectivement ce qui pose problème de plus en plus au niveau des jeunes, je pense, c'est qu'actuellement c'est comme s'il y avait un devoir de passer à l'acte, comme s'il y avait un devoir qui pousse à la jouissance. A quel âge il faut commencer?... Je crois que c'est ça le côté dramatique..., tu dois faire ça à tel âge, tu dois faire ça et ça. Le côté agressif des publicités... La sexualité devient obligatoire.

Une question des CM2, la grande trouille : et si on m'oblige à fumer ? Je leur disais mais ce n'est pas une obligation ; Mon frère on l'a obligé sinon il ne faisait pas parti du groupe, ... Donc au niveau de la sexualité, pourquoi pas la même pression ?.

Il n'y a plus d'espace privé, il n'y a qu'un espace public ouvert à tous, c'est cet espace public que les adultes ont voulu pour eux et les enfants en subissent aussi les conséquences.

Mais la tendresse : il y a une culture qui pousse au passage à l'acte. Ce n'est pas pour rien, pas par hasard que le mot « baiser » est employé pour l'affectif et pour le sexuel. Ce n'est pas par hasard si c'est le même mot, il y a une culture qui pousse à passer à l'acte. Elle n'élimine pas pour moi un invariant qui est la gestion paradoxale que les individus ont à faire entre le sexuel et l'affectif. Freud dit bien que si c'est comme ça, c'est parce que c'est le même objet qui donne l'affectif et qui excite cet invariant, ça a des prolongements sur l'interdit, sur la culpabilité, sur le conflit psychique, et que cet invariant là peut-être, peut-il à l'intérieur d'une relation se jouer avec celle d'une existante et d'une question fondamentale pour l'homme et que tous les adolescents disent bien « sexe et sentiments ». Je crois que toutes les connexions qu'on peut faire avec la psychanalyse à cet égard là, c'est cette opposition entre l'affectif et le sexuel, on sait bien comment on passe vite du désir au dégoût, quand les êtres ne s'aiment plus, ils disent « tu me dégoûtes » alors qu'ils se sont aimés ... Le problème n'est pas du tout de trouver une gestion harmonieuse sans certains intrus mais comment on gère psychiquement quelque chose qui est absolument paradoxal. C'est une gestion complexe pour l'homme, la société évolue. Ne croyons pas que l'Histoire se termine.

L'histoire se terminera d'autant moins que l'on est dans une société paradoxale où on veut avoir tous les droits mais aussi toutes les protections, et quand on entend dire que les parents ne protègent plus les enfants, que la société ne protège plus les enfants, vers qui se tourne-t-on? vers le législateur puis ensuite vers le judiciaire. Je vous signale qu'à ce titre, on a un nouveau chapitre inscrit dans le code pénal à propos de l'abus frauduleux de l'état d'ignorance et de faiblesse, et ça donne une kyrielle d'articles où, encore une fois, toute personne qui a incité - et c'est incroyable actuellement - ou a manifesté une attitude en désaccord avec les habitudes sociales peut se retrouver un jour devant le tribunal. Donc, c'est là le paradoxe de notre société qui veut tout se permettre pour soi mais tout interdire au voisin.



Insultes, injures, défaut d'éducation ou mode d'expression d'un malaise social ? Jean-Pierre Kervella **ITES** (Les propos qui suivent ont fait l'objet d'une intervention lors d'une journée d'étude sur la question des insultes organisé par l'Association des Instituts de Rééducation de Bretagne (AIRE Bretagne) et si la version que j'en donne ici est quasiment similaire au texte fourni à cette association ce n'est pas par facilité mais parce que je ne jugeais pas utile d'en modifier ni la structure ni le texte lui-même. Je tiens aussi à préciser que ce texte a vocation pédagogique, qu'il s'adresse aux travailleurs sociaux confrontés à cette question mais principalement aux étudiants faisant des recherches sur ce sujet, d'où une certaine abondance de références bibliographiques)

Insultes, injures, défaut d'éducation ou mode d'expression d'un malaise social ?

Nul n'aime être insulté car, du côté de l'émetteur, il y a souvent volonté de ridiculiser ou d'inférioriser. Cette question de l'infériorisation, consistant, par exemple, à ravaler l'autre au rang d'animal (cochon, chien ou chienne par ex. ou en breton loen sod ou loen brein (bête idiote ou pourrie)), de déchet, crachat, fèces ou d'objet sexuel passif comme dans les locutions du type : se faire baiser ou niquer ou être traité d'enculé, ne sera pas centrale dans l'analyse que je propose. Cette notion d'infériorisation est d'ailleurs à prendre à un autre niveau que celui que semble donner le sens premier des insultes. En effet nous montrerons que cette pratique est le lot des classes sociales les plus démunies. Il n'est pas dans mon intention de dire que les classes populaires ou, disons-le, sous-prolétaires auraient un sens moral plus bas que celui des autres classes sociales. Il s'agit ici de relativiser l'usage des insultes¹ qui, quoique souvent désagréables lorsqu'on les subit dans un cadre professionnel, en tant qu'enseignant, éducateur voire policier par exemple, n'ont pas le caractère destructeur ni peut-être aussi tragique que l'on tend à leur accorder. Et je tiens à préciser que les théories en vigueur concernant les incivilités, premier pallier de la carrière délinquante selon certains auteurs, selon les médias et certains hommes politiques, incivilités qu'il faut donc condamner systématiquement, dès leur apparition, car sinon on risque de voir le jeune (puisque ce sont toujours les jeunes qui ont ces pratiques !) devenir un dangereux mafieux ou un terroriste sont sans fondement véritable. Ces théories dites de « tolérance zéro » ou de « la vitre brisée », que l'opinion traduit plus simplement par « qui vole un œuf vole un bœuf », n'ont aucune rigueur scientifique. Pourtant l'éducation est affaire de normalisation, d'acquisition de normes et d'acceptation de contraintes. Mais croire que l'éducation n'est basée que sur la sanction négative, qui doit condamner la moindre incartade et donc la moindre insulte, est avoir une drôle de conception de l'humanité.

De même, penser que la jeunesse n'est plus ce qu'elle était, c'est-à-dire respectueuse de la loi, des anciens ou de la République est un discours récurent des classes relativement bien dotées mais qui s'inquiètent, à tort bien sûr, de leur sécurité bien plus que des conditions sociales qui amènent une certaine frange de la jeunesse à avoir des actes répréhensibles certes mais, sauf

¹ Nous ne ferons guère de différence entre les termes insultes et injures, ces dernières pouvant être proférées à l'encontre d'entités non proprement ou physiquement réelles : Dieu, institutions (Etat, Ecole, armée, par ex.), etc. L'insulte par contre s'adresse plus particulièrement à des interlocuteurs présents. Pour ces différentes formes d'agressions verbales voir Evelyne Laguerche, « Les modalités de l'agression verbale, l'effet injure », in Honte, honneur, vengeance, les modalités de l'agression verbale, Ministère de la Justice, CFEES de Vaucresson, 1985.

cas exceptionnels, aucunement dangereux². Ces points seront repris en fin de seconde partie de cet article.

Mon propos ne traitera pas du caractère strictement obscène que peuvent prendre certaines insultes, je laisse ce type d'analyse aux psychanalystes mais j'insiste dès maintenant sur le caractère ludique, de jeu donc, cruel parfois, jeux d'honneur que ces obscénités peuvent prendre dans les défis d'insultes. Ainsi dans une première partie, dont la finalité consiste à relativiser la portée et le sens trop souvent accordés à l'insulte, je montrerai que cette pratique a toujours existé et dans d'autres sociétés et qu'aujourd'hui elle n'est pas plus grossière qu'elle ne l'était hier. Un second point abordera ce que l'on a annoncé précédemment, la question du jeu, de l'honneur. Un troisième point rapide montrera comment et auprès de qui, membres de la parenté entre autres, l'insulte est fréquente aussi dans d'autres sociétés. Enfin le dernier point de cette première partie parlera de la désémantisation que les mots obscènes peuvent subir.

Dans la seconde partie je reviendrais sur la signification que ces insultes ont à un niveau social général. Plus précisément je tâcherai d'indiquer que ces insultes sont peut-être une forme de révolte, de résistance des agents ou des groupes les plus démunis.

I. Relativiser la portée des insultes et des obscénités

A. L'insulte dans l'histoire.

Nous ferons d'abord appel à l'histoire ancienne mais aussi à celle plus récente pour montrer que c'est un phénomène qui existe depuis longtemps, au moins dès le XVII siècle, qu'on retrouve dans les années 60 chez les Noirs urbains des USA, et aussi chez le peuple nuer d'Afrique et enfin ces dernières années dans la Cité des Quatre Mille à La Courneuve. La question de l'honneur servira en quelque sorte de filigrane puisque bien souvent derrière cette question apparaît celle de l'infériorisation voire de la résistance ou de la réplique à cette infériorisation.

Comme l'insulte est avant tout une pratique orale les historiens doivent prendre pour sources les écrits (plutôt rares) qui les révèlent. Ce sont en général les comptes rendus de procès qui le permettent. Ainsi en Italie un procès fut intenté par un artisan parce qu'il avait trouvé ce mot (mal) écrit sur sa porte :

Ici habite le très grand cocu Ferdinand le Brodeur Et sa très grande putain de femme Rebut des Juifs A qui reste seul le bourreau³

_

² Autant je suis proche des analyses critiques de Jean Pierre Garnier visant les traitements répressifs de la jeunesse la plus démunie dans un système économique basé sur le profit, système qui de ce fait peut considérer comme inemployables certaines catégories sociales, les plus démunies donc, autant je n'adhère pas à sa conception de la barbarie de ces jeunes « urbains ». Bien sûr qu'il existe des révoltes de type individuel ou groupal, bien sûr, comme il le dit, que ces jeunes sont dans une idéologie consumériste et virile le plus souvent, d'où recherche de leur intérêt au détriment d'une organisation contestataire, mais il n'est pas certain que tous soient dans cet état d'esprit même si hélas les conditions socio économiques de ces jeunes sous prolétaires sont loin de s'améliorer. Cf. Jean Pierre Garnier, *Barbares dans la cité, de la tyrannie du marché à la violence urbaine*, Flammarion, 1996 et *Le nouvel ordre local, gouverner la violence*, L'Harmattan, 1999.

³ Traiter quelqu'un de Juif est évidemment racial voire raciste mais pour le bourreau il s'agit aussi d'une insulte diffamatoire puisque jusqu'à récemment (jusqu'aux années 60) le bourreau est un être à part, marginal, qui ne pouvait résider que hors de la Cité, en « banlieue », qui ne pouvait marier ses filles à des honnêtes gens. (cf.

Et l'auteur du mot conclut : Provoque moi cocu Moi je t'encule Là où tu as la bite Je te couperai les moustaches.

Les ingrédients de certaines insultes actuelles se retrouvent ici, la syntaxe plus ou moins versifiée, la grossièreté voire l'obscénité et enfin l'honneur, puisque dans les mots retraçant le procès, la vengeance de l'insulteur est signalée. Les historiens disent que la plupart du temps les insultes provenaient d'individus de catégories sociales relativement peu élevées mais elles s'adressaient à des personnages mieux situés, le patron, le maître ou le notable. On peut aussi rapprocher les blasphèmes de nos injures ou insultes à l'autorité puisque ces historiens relèvent, toujours dans de procès, que des individus furent condamnés pour avoir insulté Dieu ou la Vierge mais aussi « avoir fait la figue » devant le portrait du Pape, geste consistant à faire un faire un va et vient du pouce de la main droite, poignet en bas, entre l'index et le majeur de la main gauche. L'étonnant est que ce n'est pas tellement l'Eglise qui condamne et punit, cette Eglise étant bien plus clémente que les pouvoirs publics qui craignent avant tout les troubles de l'ordre publics. Les sanctions des blasphèmes ont pu aller de l'amende à l'exposition du coupable lors des marchés ou fêtes, jusqu'à fendre les lèvres puis couper la langue jusqu'à la mise à mort, rare cependant.

Si l'on revient aux insultes profanes comme celle qui fut affichée sur la porte de l'artisan brodeur on voit que la victime est vouée à être soumise sexuellement dans une position passive, injure qui, avec le geste des cornes désignant le cocu, était déjà à cette époque fréquente aussi en Espagne mais aussi aux Pays Bas, en Angleterre et en Allemagne.

Ces mêmes formes d'insultes se retrouvent dans les années 60 chez les jeunes Noirs des quartiers réservés des Etats-Unis. Ce sont des insultes rimées appelées *dozen*, sans doute parce que composées en douze pieds mais c'est le contenu qui nous intéresse plus particulièrement. Et c'est là que peut se percevoir une différence entre la pratique de ces mots obscènes et l'analyse ou même le constat qu'en font les adultes qui les entendent. Ceci nous permet de voir que les jeunes qui utilisent des termes qui peuvent humilier grâce à l'obscénité, et nous allons en aborder quelques spécimens, vers 1960 aux USA puis de nos jours en banlieue parisienne et ensuite chez les Nuer d'Afrique ne sont pas plus grossiers que ceux d'hier. Il s'agit d'y voir avant tout, au delà du contenu, une forme de jeu dont le caractère choquant fait partie. Ainsi donc vis-à-vis de la mère d'un interlocuteur trouve-t-on dans les ghettos noirs de 1960, des formules du type⁴:

Je dis pas d'mal de ta mère, elle est pas méchante Elle a la chatte comme un camion et le trou du cul comme une jante

Ou J'ai baisé ta mère par l'oreille Quand je suis ressorti Elle m'a dit C'tte bière tu m'la payes

Et la plus appréciée : Le fer c'est du fer et l'acier rouille jamais

Peter Burcke, « L'art de l'insulte en Italie au XVIème et XVIIème siècles » in Injures et blasphèmes, Paris, Ed. Imago, coll. « Mentalités », 1989, p.57)

⁴ William Labov, *Le parler ordinaire*, Ed. de Minuit, 1978, plus particulièrement le chapitre 8, pp.223-288

Mais son con à ta mère, c'est un vrai tramway.

Et à cette époque toujours, l'insulte suprême, mêlant à la fois sexualité de la mère ou obscénité et le dégoût : « Ta mère elle bouffe des bites frites »

Les références scatologiques ne sont pas absentes non plus puisque dans les « vannes » (insultes ritualisées) à la question répétitive : « Qu'est-ce que tu dis si quelqu'un te dit : « Ta mère boit de la pisse » ? ». La réponse classique est : « Et ton père bouffe de la merde ». De même à « Va chier » la réponse est : « j'peux pas ta mère y est déjà ». Si à la question « Combien tu mesures ? » un individu répond 1 mètre 75, on lui répond : « J'savais pas que la merde pouvait monter si haut ». Pour discréditer quelqu'un on utilise la couleur des yeux : « Tes tellement plein de merde que t'as les yeux marrons ». Nous commenterons l'usage des ces termes scatologiques dans la partie concernant la désémantisation.

Dans son étude vers 1998 sur les jeunes du quartier des Quatre Mille de La Courneuve, David Lepoutre retrouve les mêmes types de d'insultes, où l'infériorisation du partenaire ou de l'ennemi se fait principalement par les mots : baiser, enculer, niquer ou en substantif, enculé ou pédé.

Mais le « Nique ta mère » est selon lui le plus utilisé. Etant enseignant dans la ZEP des Quatre Mille et y résidant il en relève d'autres assez crues comme le « suce ma bite » qu'un gamin adresse à une élégante voisine, sans doute mère de famille, qu'il ne connaît pourtant pas et qui ignore volontairement la suggestion. Dans les minutes qui suivent, il adresse la même insulte à un de ces camarades plus âgé et plus volubile car ce dernier lui répond alors « Suce la chatte de ta mère »⁵.

B. Une question d'honneur

Dans la plupart des insultes il y a, comme on l'a dit, une volonté d'inférioriser l'autre. Et dans bon nombre de sociétés, principalement méditerranéennes car dans ces pays l'insulte prend une grande ampleur, il s'agit d' « arracher à son prétendu égal le droit de lui être supérieur »⁶. L'insulteur utilise la tierce personne de la mère, la sœur ou la femme pour dénigrer leur pureté ou leur sexualité dont les hommes sont avant tout les gardiens. Dans certains cas l'affront est si grand que la réplique peut être une vengeance pouvant aller jusqu'à la mort de l'insulteur. L'insulte chez les jeunes n'a pas cette issue cependant elle doit être « courte, sèche, violente et cruelle »⁷. On en trouve un exemple dans le film Eight Miles avec le rappeur Eminem où

les défis chantés, ressemblant fortement aux *dozen*, jeux qu'avaient les Noirs des ghettos des années 60, dont on a parlé précédemment, sont souvent fort humiliants. Résister aux sarcasmes, sans faiblir et répondre violemment est signe de dureté, de virilité, dureté qui peut aller jusqu'aux bagarres, bien souvent amorcées par des échanges d'insultes⁸. Bien que la violence des bagarres soit condamnée par les parents, la dureté de la réplique est encouragée par eux. Il faudrait ici montrer que l'insulte humiliante qui obéit donc à une

encouragée par eux. Il faudrait ici montrer que l'insulte humiliante qui obéit donc à une logique vindicative, qui donc entraîne des menaces de mort et parfois des règlements de compte, surtout quand l'honneur d'une jeune fille du groupe est en jeu, n'a pas les conséquences mortelles des insultes des pays méditerranéens traditionnels. Néanmoins

⁵ David Lepoutre, Cœur de banlieue, Paris, Ed. Odile Jacob Poches, 2001, p.164

⁶ Julian Pitt-Rivers, *Anthropologie de l'honneur*, Paris, Le Sycomore, 1983, p.64

⁷ Georges Lapassade, Philippe Rousselot, *Le Rap ou la fureur de dire*, Paris, Ed. Loris Talmart, 1990, p.55

⁸ Le film *L'esquive* d'Abdelatif Kechiche raconte l'histoire malheureuse d'un jeune « beur » qui, par amour, veut avoir un rôle important dans une pièce de Marivaux qu'une enseignante décide de faire jouer par des jeunes de ZEP. Mais ce film traduit aussi une violence verbale et physique, même à l'égard des jeunes filles. Et si on peut accuser le réalisateur d'avoir noirci le tableau social de ce héros malheureux, le père est en prison il montre en quoi cette violence est un code cruel, qu'elle ne fait qu'accentuer le décalage avec les attentes de l'école, quant à la langue mais aussi quant aux comportements.

l'insulte et le soutien violent, par la bagarre, du groupe à celui qui a été humilié à tort font partie de la culture de rue⁹.

Cette question de l'honneur et de la réponse vindicative est un des traits principaux sinon le principal de la structuration des groupes les plus démunis. Et pour David Lepoutre, les solidarités qui s'y mettent en place, quoique efficaces et réelles, ont pour corollaire une socialisation qui s'oppose à celle attendue à l'école où on exige un langage correct et un comportement non agressif¹⁰.

Nous verrons plus loin comment cette logique de l'honneur, aussi barbare qu'elle puisse paraître, du moins pour les classes sociales en ascension sociale, peut répondre à une logique de défense, de reconnaissance chez les plus démunis. Mais dans notre perspective de démonstration que la pratique de l'insulte n'est pas un phénomène récent attachons-nous au cas d'ethnies ou de peuples non occidentaux.

C. L'insulte dans d'autres sociétés

Marcel Mauss montre que dans l'organisation sociale et dans les modes d'éducation ou d'affiliation de nombreuses sociétés, on trouve une catégorie de parenté que l'on nomme parenté à plaisanterie. Cette organisation fait qu'un enfant va scinder sa parenté en deux parties. En général les tantes et oncles paternels sont perçus comme tenant un rôle de moralisateurs, de contrôleurs des actes du jeunes alors que les tantes et oncles maternels sont ceux qui donnent affection, tendresse. Entre les jeunes garçons et l'oncle maternel mais aussi avec ses cousins même paternels ou quelquefois entre beaux frères et belles-sœurs les insultes ou moqueries sont fréquentes. Ces aînés se font traiter de tous les noms d'oiseaux et de mots obscènes, et la réciproque est vraie aussi. Ce « langage extrêmement licencieux, même en public, même devant les parents »¹¹ est utilisé tout autant par les adultes ou aînés que par les jeunes. Ces parents à plaisanterie ont non seulement un droit à grossièreté mais aussi un droit de censeurs. « Ils exercent par leurs plaisanteries une véritable morale les uns sur les autres. Ainsi Lowie rapporte-t-il une anecdote venue de chez les Crow où, par ses propos obscènes, un jeune homme fit vouloir à son cousin de « disparaître sous terre de honte »¹².

Même la sœur du père peut avoir vis-à-vis de son neveu des propos fort libres. Evans Pritchard raconte aussi que chez les Nuer (Afrique) les oncles, maternels le plus souvent, peuvent être l'objet de pillage par leur neveu, mais les femmes de la maison de cet oncle, mécontentes de ce pillage se déshabilleront et poursuivront nues le neveu en proférant des obscénités à son encontre. Cet auteur ajoute que chez ces Nuer les « jeux d'obscénité » ont principalement lieu entre cousins germains ou éloignés paternels qui donc « s'insultent copieusement », celui qui gagne est celui qui a une obscénité nouvelle. Lors de ces échanges

_

⁹ Certains auteurs critiquent cette notion de culture de rue comme celle de culture de la pauvreté car elle aurait tendance à dire que les groupes les plus démunis, malgré leur dénuement, réussissent malgré tout à survivre grâce à des traits culturels spécifiques : un mode de travail particulier (au noir ou « à côté », la débrouille, le trafic), une façon de marcher, comme chez Rickey, Noir de Chicago, interrogé par Loïc Wacquant, et qui a acquis une démarche mi dansante, mi vigilante, un style de vêtement, si bien qu'on peut parler de style *street smart* et d'une « intelligence de la rue », faculté de survie et style de vie expressif qui peut rendre supportable l'atmosphère tendue et oppressante du ghetto. Loïc Wacquant, « *The Zone* », *in* ss dir. Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, Seuil, coll. « Points », 1998, p.289. Néanmoins, et la pratique des insultes y participe, il ne faut pas oublier que cette culture est une culture de survie, c'est-à-dire de réaction à des conditions sociales et économiques extrêmement sévères. Et si la mode a pu utiliser certains des traits culturels des *hustlers*, musique, vêtements, danse peut-être, cela ne doit pas faire oublier que la pratique de la survie, par la combine (*hustling*) finit par « enfonce(r) de plus en plus loin, de plus en plus profondément dans la voie de l'illégalité et de l'immoralité » (Rickey, cité par L. Wacquant, *op. cit.*, p.300).

¹⁰ David Lepoutre, Cœur de banlieue, op.cit., p.303

¹¹ Marcel Mauss, Œuvres, tome 3, Ed. de Minuit, coll. « Le sens commun », 1969, p.114

¹² Robert Lowie, *Traité de sociologie primitive*, Payot, coll. « P.B.P », 1969, p.102

qui peuvent durer plusieurs minutes les propos visent l'acte sexuel et la sodomie et prennent pour cible en plus de l'interlocuteur, la mère, le père, les sœurs, les oncles et tantes maternels et paternels, les grands parents et les flirts, sans que la personne soit cependant directement nommée¹³.

On trouve là encore, dans ces insultes et obscénités, les « jeux de langage » similaires à ceux relevés par Labov chez les jeunes Noirs des ghettos américains et chez les jeunes de La Courneuve décrits par David Lepoutre.

D. La désémantisation

Nous avons essayé de montrer que la pratique des insultes semble avoir été courante à d'autres époques et dans d'autres sociétés. Cela dans le but d'enlever le caractère tragique que les censeurs de notre époque leur attribuent. Dans la même perspective nous tâcherons de révéler que parfois les mots, grossiers ou obscènes qui sont émis dans les insultes et injures, perdent ce caractère obscène au fils du temps, au fil de leur usage.

Ainsi le « Nique ta mère » n'a plus le sens premier que ces mots indiquent. Même si symboliquement ces mots ont une importance, et bien d'autres qui touchent à la sexualité comme le mot « enculé » par exemple, je ne crois pas qu'on puisse y trouver le caractère strictement sexuel ou homosexuel, ou une référence au stade anal, que peut-être la psychanalyse y mettrait.

Il n'est qu'à voir comment certains termes sont utilisés de manière pourtant courante, en insulte parfois mais plus fréquemment sous forme d'injure alors que leur sens premier a une toute autre signification, à commencer par le « merde » ou le « tu m'emmerdes » adressé à un camarade ou collègue que l'on trouve un peu « chiant » 14. Dans mes relations professionnelles ou amicales, avec des personnes, même femmes, ayant un certain bagage scolaire ou social, je fus quelque peu choqué d'entendre les locutions : « va chier » à laquelle on ajoute « dans ta caisse » ou « ça chie pas », ou « ça me troue » entendu « ça me troue le cul » !!!, expressions qui me parurent au départ extrêmement grossières mais que l'habitude me permit de minimiser.

Je fais ici un petit détour sur ma propre perception de ces insultes et injures entendues dans mon milieu d'origine sociale (milieu rural, catholique) où tout ce qui touche au sexe est tabou, en paroles du moins. S'il m'est arrivé d'entendre des personnes se faire traiter de « chameau » ou de *pimoc'h louz* (cochon sale) ou de *loen sod* ou *loen fall*, de *louston* (sale ou salaud), référence à l'animal ou à l'animalité, les expressions sexualisées relevées par Martial Ménard ne m'ont pas semblées très courantes dans mon entourage. Et si cet ouvrage est intéressant en tant que répertoire d'insultes ou d'injures il ne donne pas les conditions sociales ni la fréquence ni le milieu d'origine de ces locutions¹⁵. Il ajoute d'ailleurs qu'à la différence des langues russe, arabe, créole les insultes bretonnes sont relativement « soft » et visent plutôt des traits physiques ou alors les « angoissés de la bébête », c'est-à-dire les individus en panne sexuelle ou les maigrichon(e)s du cul ainsi que les vantards¹⁶. En breton on trouve aussi des termes comme *torr revr* (casse cul) ou *toull va revr* cette dernière locution étant une insulte et aussi souvent un juron, insulte qui ne désigne pas le « trou du cul » de l'interlocuteur, insulte

¹³ E.E. Evans Pritchard, *Parenté et mariage chez les Nuer*, Payot, 1973, p.200-2002

¹⁴ Je rappelle que pour Labov l'usage de termes se rapportant à la merde, aux excréments était plus fréquent chez les Blancs des ghettos. Il explique cela par le fait que pour les Noirs des ghettos les vannes, les insultes font partie d'un code entraînant l'utilisation de variété de mots, de locutions, codes que ne maîtrisent pas nécessairement les Blancs.

¹⁵ Martial Ménard, *Petit dictionnaire des plus belles injures en breton*, Plougastel, An Here, coll. « Les petits guides an Here », 2002

¹⁶ *Ibid*., p.6

utilisée en français mais qui en breton signifie littéralement le « trou de <u>mon</u> cul », mais là il semble que le mot « cul » a perdu son sens initial.

Pour Labov ces références scatologiques ne sont que des mots, bien plus que des activités tabou¹⁷ et dans toutes les locutions que nous avons énoncées en première partie de cet article, comme la vanne « ta mère elle bouffe des bites frites », « l'obscénité ne joue pas un rôle aussi important qu'on aurait pu le penser... ». Le jeu consiste certes à mettre des mots considérés comme « sales » principalement parce qu'ils sont tabous et sujets à réprobation chez les individus acquis aux valeurs de la *middle class*. Et une insulte est « bonne » justement parce qu'elle est « mauvaise » au sens où elle est de mauvais goût et donc choquante¹⁸. Pour les protagonistes étudiés par Labov ces obscénités sexualisées ou scatologiques disparaissent sous un flot de remarques diverses visant à ridiculiser l'adversaire mais plus encore à faire rire l'assemblée¹⁹, d'où perte ou minimisation du sens ordurier premier.

Certains de nos mots couramment employés subissent cette désémantisation dont parle Nancy Huston. Le mot « putain » par exemple a perdu toute connotation infériorisante et sexualisée puisqu'il est utilisé semble-t-il par la plupart des classes sociales dans le cas où par exemple vous vous cognez à l'angle d'un meuble ou vous faites tomber par inadvertance un objet ou une pile de dossiers. D'insulte ce mot est passé dans un usage courant et ponctue, en France du Sud du moins, presque toutes les phrases des interlocuteurs. Même en terre des prêtres en Bretagne le *gast* (putain) ou mieux le *gast a gisti* ou *puten c'hast* (putain de putain(s)) sont fréquemment prononcés.

Mais le terme « con » est exemplaire de cette modification du sens. Il vient du mot latin *cunnus* venant lui du grec et désignait le terrier du lapin puis rapidement le « cul » entendu au sens de vagin. Or les locutions « pauvre con » et « petit con » ont selon les époques été utilisés comme termes insultants mais aussi affectueux. Si Sade l'emploie dans son sens littéral de sexe il fut utilisé de manière tendre au Moyen Age et particulièrement par Rabelais²⁰. Ce terme fut abandonné pendant plusieurs siècles pour revenir sous sa forme ambiguë à partir du XIXème siècle. Ainsi aujourd'hui traiter quelqu'un de con n'a plus la connotation injurieuse ou obscène qu'il avait. Si la locution « pov (pauvre) con » a gardé un côté insultant quoique déjà partiellement désémantisé, les termes « déconner » ou « conneries » échappent encore plus à la référence sexuelle de départ. Il en est de même pour bien d'autres mots obscènes comme le verbe « foutre » dans la phrase « je m'en fous ».

C'est pourquoi les termes actuels à connotations sexuelles - baiser²¹, enculer, niquer - aussi crus peuvent-ils paraître dans leur sens littéral, ont bien souvent perdu ce sens et ne gardent que leur caractère provocateur²².

Dans son émission le Jazz est un roman, sur France Musique, Alain Gerber raconte qu'en 1953, le jeune Hank Jones se fit traiter de *motherfucker* par Art Tatum, qui dirigeait alors un orchestre. Hank Jones issu d'un milieu social culturellement bien doté en fut quelque peu blessé jusqu'à ce que les autres musiciens lui dirent que c'était là une marque d'affection

¹⁹ *Ibid.*, p.257. Il est évident que dans le cas des insultes proférées à l'encontre des représentants d'une autorité, la recherche de la compétition et du rire est lointain car la crainte de la sanction rend la situation périlleuse. Mais plusieurs témoignages montrent que plus tard, dans la reconstitution auprès de camarades ou dans les souvenirs les acteurs en riront ou en tireront gloire.

¹⁷ William Labov, Le parler ordinaire, op.cit., p.252

¹⁸ *Ibid.*, p256

²⁰ Nancy Houston, *Dire et interdire*, Payot, coll. « PBP », 2002, p.56

²¹ Nancy Houston cite un exemple d'utilisation du mot baiser dans son sens premier et dans une désémantisation lorsqu'elle rapporte les propos de jeunes semble-t-il: « On a baisé toutes les nuits en cachette mais on s'est jamais fait baiser ». *Ibid.* p.70

²² Selon des linguistes les mots « enculé » et « salope » seraient les termes les plus utilisés, avec aussi désémantisation lorsque par exemple dans un café on traitera ses amis d' « enculés » mais de façon quasi affectueuse ou quand une amie se fera traiter de « saloooope » par ses collègues féminines parce qu'elle porte un nouveau vêtement qui lui sied.

voire d'admiration, choquante certes, pour les nouveaux venus dans l'orchestre mais c'était aussi une pratique courante dans la population noire de cette époque. Dans les années 70 les Américains contestataires, à la suite de Jerry Rubin et Axie Hoffman, vont utiliser à tout bout de champ des « Fuck the system » « Enculez le système » sous entendu, « car jusqu'à présent c'est lui qui vous a baisé ». Mais les Yippies se traitent encore aujourd'hui amicalement de motherfuckers²³.

Or *motherfucker* n'a guère de signification différente de notre « nique ta mère ». D'ailleurs lorsqu'une enseignante essaya de faire comprendre à un collégien la signification exacte de l'expression ce dernier en fut profondément marqué, n'ayant jamais pensé que cette locution puisse avoir le sens de relation sexuelle avec la mère que suggérait le professeur²⁴.

Récemment, lors de la fête de la musique j'ai entendu des jeunes (16-18 ans) dire de l'un de groupes programmés : « Il nique grave ce groupe-là », traduisant là une désémantisation totale du mot puisque d'infériorisant il traduit au contraire ici une marque d'admiration.

Tous ces rappels ont pour but de montrer que certaines interprétations trop centrées sur la libido (sexualité avec rapport à celle de la mère) ou sur le stade anal (dans les insultes à caractère scatologique) peuvent paraître dangereuses car s'éloignant à la fois de la réalité sociale des jeunes qui utilisent ces mots choquants. Il ne faut pas oublier que provoquer fait partie de leur jeu et qu'au-delà de cette provocation les mots n'ont pas la signification que nous, éducateurs, enseignants leur donnons.

C'est pourquoi je fus moi-même étonné par la lecture d'une interprétation psychanalytique, trop psychanalytique peut-être, des tags. Analysant les « messages tags, un peu hard » de jeunes adolescents, l'auteure se demande si « (l'on) ne pourrait pas aller jusqu'à dire : j'éjacule donc je suis ; je tague donc je suis ; je massacre fantasmatiquement mon père, je me substitue à lui et je nique ma mère, dans un amour-violence, en m'appropriant ses pouvoir » Voilà le type d'interprétation qui entraîne ma suspicion car la fréquence des obscénités et surtout des traits sexualisés ferait penser que nous avons affaire à des pervers ou à des psychopathes. Ce type d'interprétation est hélas trop souvent utilisée, avec référence de surcroît à la violence ou à la dangerosité, pour catégoriser une certaine jeunesse qui n'est sans doute pas toujours très tendre mais certainement pas « naturellement » folle.

II. Insultes et classes sociales.

Précédemment j'ai tenté de montrer que les insultes et injures ne gardaient pas systématiquement le sens premier scatologique ou obscène qu'indiquent les mots utilisés. Et si ces mots choquent et peuvent blesser ils sont souvent un moyen d'expression des classes dominées qui veulent, comme on le dit chez nous « choquer le bourgeois ». On a vu que Labov dit que l'utilisation des mots « sales » vise à provoquer les adultes acquis aux valeurs de la *middle class* qui y mettent un tabou²⁶.

Pour Pierre Bourdieu, employer un langage grossier, avoir « une grande gueule » ou « de la gueule » c'est s'opposer à ceux qui parlent un langage châtié, qui « ont la bouche en cul de poule ». Et avoir ou pire acquérir ce langage châtié par souci de distinction c'est signe de docilité. Dès lors employer des mots grossiers, des mots touchant à ce que l'humanité a de plus naturel, bouffe, ventre mais aussi cul, sexe, merde aurait tendance à mettre le monde social « cul par-dessus tête ». Ouvrir sa gueule, savoir gueuler des mots grossiers, face à ceux

²⁶ William Labov, op.cit., p.254

_

²³ Nancy Huston, *Dire et interdire, op.cit.*, p.172

²⁴ In David Lepoutre, Cœur de banlieue, op.cit., p.159

²⁵ Joëlle Rolhon, « Adolescence et tag : pour une quête de l'identité », *La Lettre du GRAPE*, n°25, oct.96

qui parlent du bout des lèvres et font des manières, c'est refuser de perdre son identité sociale²⁷.

Au XIXème siècle déjà, selon les archives finistériennes où sont consignées des procès pour insultes on relève que la plupart d'entre elles ont pour objet les notables, les maires d'abord qu'on accuse d'utiliser des fonds ou des biens publics à leur usage personnel, les curés dont la probité et la chasteté sont parfois mises en doute et enfin les représentants de la loi, les gendarmes principalement. Ces derniers sont parfois traités d'« impuissants » ou d'animal (cochon, bouc) mais aussi de fainéants, canailles, de brigands, voleurs, bourreaux, sans oublier le « merde » indiqué par la simple initiale « m... » dans les actes des procès. Ces insultes valurent des procès donc mais aussi une lettre du maire de La Feuillée (Ar Vouillez) au sous préfet de Chateaulin en 1852 : « Il faut faire un exemple, où ils n'en finiront pas car il semble que depuis quelques temps tout leur est permis et que je sois devenu leur valet », propos que ne renieraient pas certains maires actuels dans leur lutte contre la fameuse insécurité et contre les pseudo incivilités.

Mais ce qui peut nous intéresser est que, selon Jean Yves Carluer, par ces insultes il s'agissait avant tout de « lézarder la respectabilité du notable » et surtout d'une résistance des classes populaires à la montée du processus de construction de l'Etat français²⁸. D'ailleurs les insultes en breton sont rarement mentionnées et, si elles le sont, c'est dans l'interprétation qu'en donnent les agents de l'Etat, insistant bien plus sur la tonalité de l'insulte que sur le contenu ou le sens auxquels ils ne comprennent pas grand-chose. On peut alors se demander si parfois on ne se trouve pas dans un registre similaire quand on est enseignant, travailleur social, agent de police ou élu face aux dialectes dont se servent les jeunes d'aujourd'hui?

Il faut aussi rappeler que dans l'histoire, lors d'échauffourées opposant les forces de l'ordre à des miséreux, bien souvent les gens du peuple prenaient parti pour le miséreux²⁹. Jean Yves Carluer raconte comment un jeune homme nommé Favennec lors du pardon de la Saint Sébastien de Pleyben insulta deux gendarmes qui voulaient l'arrêter car il vociférait avant bu plus que de coutume. Mais, s'étant laisser faire c'est-à-dire amené en bonne escorte jusqu'au chemin boueux qui menait au bourg et, étant lutteur sans doute, il faucha les deux gendarmes, l'un après l'autre, les faisant choir dans la boue du chemin, sous les huées et rires de l'assemblée³⁰.

Il m'étonnerait qu'aujourd'hui le bon peuple prenne la défense des fauteurs de troubles, des jeunes incivils alors qu'à ces époques passées le peuple savait la misère des plus démunis et excusait leurs exactions sachant que quelquefois leur propre situation économique était proche de celle de ces miséreux ou du moins était relativement fragile.

Je voudrais aussi rappeler la description que donne Marie Rouanet des conditions de vie dans les colonies agricoles, ces fameux bagnes d'enfants qui existaient encore jusqu'à la fin de la dernière guerre. Cet ouvrage est une enquête menée à partir des archives de différents lieux de réclusion, lieux où le travail et la discipline étaient prônés comme moyens de rédemption et comme thérapie³¹. Ceux qui préconisent la création ou l'ouverture de centres fermés ou centres d'éducation renforcée (C.E.R.) feraient bien de lire cet ouvrage car il montre que ni l'enferment ni la discipline militaire ne résolvent les problèmes de ces jeunes, ni ne les calment mais provoquent le plus souvent la révolte, la haine peut-être.

²⁷ Pierre Bourdieu, Ce que parler veut dire, Ed. Fayard, 1982, pp.90-93

²⁸ Jean Yves Carluer, « Insultes et injures à notables en Finistère au XIXème siècle », *Revue Kreiz*, n°13, Brest, éd C.R.B.C., UBO, 2000, p.505

²⁹ Roger Chartrier, « La ville acculturante », in La ville des temps modernes, de la Renaissance aux Révolutions, ss. dir. E. Le Roy Ladurie, Seuil, coll. « Points Histoire», 1998, pp. 238-239

³⁰ Jean Yves Carluer *op. cit.*. pp.51O-511

³¹ « Mundatur culpa labor (Le travail purifie la faute) » était la devise de la Colonie de Luc, dans l'Hérault, Marie Rouanet, Les enfants du bagne, Pocket, p. 206

Il faut rappeler que bien des jeunes, enfants de 11, 12 ans, furent cloîtrés dans ces colonies parce qu'ils avaient eux aussi insulté ou provoqué un notable ou simplement volé du pain, des légumes, des vêtements. Ceci révèle que ce sont là encore des enfants issus des classes sociales précarisées. C'est pourquoi dans mes enseignements je demande souvent aux travailleurs sociaux de faire preuve de vigilance, principalement à ceux qui s'alarment des faits et gestes et paroles des jeunes dont ils ont la charge, non pour un renforcement de contrôle, comme on semble de plus en plus le préconiser, mais bien au contraire pour réfléchir sur les mauvais traitements, la sanction avant tout, l'enfermement peut-être, que l'on risque d'infliger à ces fauteurs de troubles, sanctions dont on sait l'inanité. Je demande donc de réfléchir aux conséquences de ces traitements et surtout aux causes sociales qui ont amenées ces condamnations.

Je peux ainsi reprendre, à titre de contre-exemple, c'est-à-dire ce à quoi il ne faudrait pas aboutir, le cas de ce jeune Joseph Solanes, âgé de 12 ans. Il fut condamné à un ans d'enfermement à la Colonie de Pezet parce qu'il avait chanté des chants irrévérencieux et fumé par provocation pendant la procession et les vêpres et traité le curé de voleur, ce dernier lui devant de l'argent. Il faut dire aussi qu'auparavant il avait montré « ses parties génitales aux petites filles du catéchisme » et dans son dossier « on se demande s'il jouit de toutes ses facultés mentales ». Marie Rouanet dit que les rapports qui le concernent montrent qu'il bénéficia d'un départ anticipé de la Colonie car elle ferma pour mauvais traitements et manque de rentabilité. Bien qu'il dût finir sa peine à la prison de Villefranche, il savait sa peine assez courte pour en tirer quelques profits ou du moins ne pas trop en subir les ravages. Ces rapports révèlent aussi que c'est un garçon vif, intelligent, sociable, travailleur et non un cas pathologique comme le dossier d'entrée semblait l'annoncer³².

Mais ce qui peut nous intéresser dans cette enquête est que Marie Rouanet donne des éléments de la vie à l'intérieur de ces institutions et certains faits ont quelques similitudes avec les institutions du travail social.

Le jeune Benoît Verdier se voit condamné à 8 jours de cachot pour « incongruités » à l'école en présence de Monsieur l'Abbé. C'est ainsi qu'on désigne les pets. Huit autres jours au même Benoît pour avoir refusé de donner au surveillant un papier sur lequel il avait écrit des mots obscènes. Pour Jean Népote 8 jours pour insubordination, pour Adolphe Chaland 8 jours pour avoir refusé de travailler, plus 2 jours pour s'être moqué du contremaître puis le même eut 4 jours pour avoir fait des gestes indécents et 8 jours encore pour insultes et menaces à son chef de chambrée (surnommé le « caporal »).

Bien sûr qu'il y a aussi condamnation pour évasions mais sur l'ensemble des raisons de ces condamnations les plus graves concernent la remise en cause de la hiérarchie, du travail ou des mœurs³³.

Marie Rouanet ajoute que ces incongruités, les pets se retrouvent partout, en classe, à l'atelier, au travail et les moqueries, les insultes, les caricatures, les blagues (mettre du pétrole dans le bidon d'eau ou de vin du surveillant) tout cela était pour ces pauvres gamins des moyens de se réjouir, de rire surtout après coup. C'était dans cette vie austère des courts moments de rupture, « des haltes arrachées aux jours, au destin ».

Elle poursuit : « j'aime comme un triomphe ces insultes et menaces au surveillant, ces « paroles obscènes », ces « insubordinations ». J'aime qu'ils restent assis pendant la prière, entrent dans la cuisine sans saluer, menacent un camarade qui avait mouchardé les actes immoraux commis par un camarade détenu, ne fassent pas leurs besoins « à l'endroit indiqué », lancent un chiffon sale à la tête du surveillant ».

« J'aime leur refus de l'ordre dans lequel on voulait les piéger, leur capacité à se révolter, à refuser la soumission » ³⁴.

_

³² *Ibid.*, p.208

³³ *Ibid.*, pp. 267-268

Certes les propos précédents tendent à minimiser la violence de certaines insultes et semblent leur attribuer une fonction de juste révolte contre l'ordre établi que représentent, pour certains jeunes, les institutions. Je ne nie pas la difficulté à recevoir des insultes car comme je l'ai dit en introduction il y a presque toujours volonté d'inférioriser autrui et cela n'est pas toujours supportable. Mais il existe une autre difficulté, plus grande encore qui consiste à s'en distancier pour envisager l'analyse que je propose ici : ces actes verbaux sont avant tout une forme de langage propre à une frange de la population la plus démunie et ils peuvent dès lors perdre leur sens premier, obscène ou ordurier que les membres des classes sociales plus élevées ont tendance à leur accorder.

Une enquête faite dans le cadre d'un mémoire de recherche sur les enfants considérés comme ayant des troubles de la conduite et du comportement, c'est-à-dire celle principalement accueillie en Institut de Rééducation, montre que sur un échantillon d'une centaine de dossiers, les parents sont pour 20% au chômage, 65% ouvriers et le reste dans la catégorie employé ou à profession intermédiaire³⁵. Autrement dit on ne trouve que très rarement et, dans cet échantillon, aucun enfant de parents à profession « supérieure » (un seul « artisan » et encore, avec de gros problèmes économiques).

Ceci tendrait donc à prouver que si le langage « non châtié » apparaît dans ce type d'établissements, il est, comme on a essayé de le prouver et d'en rechercher les traces historiques, le lot des enfants des classes sociales les plus précarisées. Il faut aussi savoir que ces obscénités tendent à disparaître dès que s'approche la fin de la jeunesse, bien avant 25 ans même, montrant une fois encore qu'il n'y a pas dans cette pratique des insultes et des obscénités une quelconque structuration psychique d'ordre pathologique.

Il est possible que mon insistance sur les caractéristiques socioéconomiques paraisse inappropriée dans le traitement de l'insulte. Effectivement je n'ai pas de réponses immédiates ni même efficaces à proposer, sinon le rappel des règles de la vie sociale qu'il faut respecter pour pouvoir vivre en société. Mais au-delà de cette remarque fort commune et banale et qui indique que l'éducation est très normative et contraignante, ce que je ne nie absolument pas, il convient d'insister sur les dérives que peuvent prendre certaines analyses, ou interprétations plutôt, de ces actes langagiers choquants et aussi des actes délictueux ou délinquants que peuvent avoir les jeunes défavorisés. Assimiler ces actes langagiers aux fameuses incivilités dont on parle tant ces derniers temps c'est entrer dans le jeu du discours sécuritaire. En effet ce discours tend à lier ces actes de révolte, tags, insultes à agents de l'Etat ou assimilés, avec la grande délinquance voire avec le crime. Or si parfois ces troubles peuvent être difficiles à supporter quand on est victime, on ne peut cependant faire de liaison prouvée scientifiquement entre ces actes langagiers et une carrière de grande criminalité.

Les historiens de la jeunesse ont montré que de tout temps et surtout en période de crise, comme au début du XXème siècle avec les « Apaches », jeunes garçons, fils d'artisans parisiens et des villes du Sud, sans travail car le modèle industriel avait fait disparaître les métiers de leurs pères, la jeunesse a toujours fait peur³⁶, peur non fondée cependant sinon sur la rumeur que véhiculaient déjà les journaux de l'époque³⁷.

³⁵ Voir le travail en cours d'élaboration dans le cadre d'un mémoire de recherche pour le Diplôme des Hautes Etudes en Sciences Sociales par Alain Borie, mémoire consultable Mai/Juin 2005, UBO, Brest et ITES, Brest/Gouesnou, titre non établi pour encore.

³⁴ *Ibid.*, p. 269

³⁶ Même sous l'Ancien Régime les notables d'alors s'inquiétaient des possibles et effectives exactions de certains jeunes. *Cf.* Béatrice Urien-Causse, « La violence des jeunes sous l'Ancien Régime », *L'Histoire*, n°20, Février 1980, pp. 15-22

³⁷ Sur l'histoire de ces « Apaches » voir Michelle Perrot, « Dans la France de la Belle Epoque, les « Apaches », premières bandes de jeunes » *in Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Cahiers de Jussieu, n°5, Paris UGE, 1978, pp.387-407

Et avant de clore ces propos il faut préciser que s'il y a des enfants accueillis qui souffrent de traumatismes psychiques (traumatismes qui peuvent se traduire par des insultes) ce sont tout autant leur histoire sociale, leur milieu culturel qui les ont mis en difficulté face aux exigences de plus en plus grandes que réclame notre société stratège et compétitive. La pratique de l'insulte, de l'obscénité fait partie de leurs traits culturels mais c'est surtout un moyen, dérisoire sans doute, de s'opposer à un destin ou à un avenir peu flatteur, peu reluisant du moins. Ce n'est pas en les rendant acteurs ou sujets de leur destin, de leur projet qu'on changera les choses. Si certains peuvent bénéficier de ces avantages et donc se rendre acteurs. il faut préciser qu'être acteur signifie être capable de rationaliser ses choix et ici donc, ses choix de vie, cela est loin d'être le cas pour tous car notre société n'a pas de place ni ne laisse de réel choix pour les populations les plus mal dotées, sauf dans des lieux spécifiques. Il y a trente ans ces jeunes dits à troubles de la conduite et du comportement auraient été en apprentissage puis dans un emploi assuré, même si à l'époque 30% d'une cohorte d'élèves sortaient de l'école sans diplôme, alors qu'ils ne sont plus que 7% aujourd'hui. Mais si le diplôme reste un passeport obligatoire pour obtenir un emploi il n'est plus une garantie suffisante ; qu'en est-il alors pour ces jeunes à scolarité hachée, sans diplôme donc, sans qualification? Leur projet est plutôt restreint et leur avenir tout autant. On peut alors voir, un peu comme chez les enfants du bagne, leurs injures, leurs insultes comme un cri de révolte, révolte vaine peut-être, surtout dans cette période sécuritaire, mais ce sont peut-être des signes de vie malgré tout, signes d'un certain refus.

On peut donc redire qu'il faut dès lors être vigilant sur l'interprétation que nous donnons de ces paroles grossières. Si nous en faisons une marque de dysfonctionnement psychique nous risquons de médicaliser le phénomène et les personnes concernées alors qu'il s'agit bien plus souvent à la fois d'une réaction aux causes et un refus de leur condition, refus sans doute inconscient de leur avenir relativement fermé. Cependant, et c'est pour cela que j'ai utilisé le terme « inconscient », il ne faut pas non plus considérer ces paroles comme des signes de désobéissance ou de remise en cause des hiérarchies, ce qui indiquerait une prise de conscience politique, prise de conscience peu évidente hélas chez ces jeunes. Par contre ces réactions contre l'ordre établi ou leurs représentants ne doivent pas non plus être diabolisées et être considérées comme susceptibles de dégénérer plus tard en criminalité ouverte. Certes ces insultes ou injures ont souvent cette fonction de remise en cause de l'ordre établi mais utiliser la seule sanction comme parement est insuffisant car cela ne réglera pas leur situation de dominés ni leur avenir compromis. De toute façon ceci ne doit ne doit pas entraîner une suspicion systématique à partir de leurs agissements.

Si l'on considère que la jeunesse qui pratique l'insulte ou l'injure est plutôt démunie dans la compétition scolaire puis professionnelle il nous faut regarder ce qui peut lui permettre d'avoir une place reconnue et valorisée dans notre société, autrement dit il faut nous interroger sur le mode de fonctionnement de cette société. Il faut donc remettre en cause une société basée sur le profit, la compétition, la sélection et par là sur l'inégalité que ces principes entraînent. Cela peut paraître utopique il faut pourtant éviter à ces jeunes le sort que semble réserver aux personnes les plus précarisées notre société de plus en plus ultra libérale. On peut certes favoriser leur socialisation, ce qui, dans un premier temps, peut-être une bonne chose, dans l'attribution de logement, de nourriture, d'allocations par exemple. Mais si c'est là leur accorder le droit de ne pas être dans la misère, on ne peut parler de véritable reconnaissance. De surcroît cela ne permet-il pas un contrôle systématique et draconien de ces populations à risque? Loïc Wacquant dit que le second traitement que les « pauvres » subissent est leur médicalisation. Là aussi on ne peut que s'en féliciter mais l'analyse qu'on peut en faire ne ramène-t-elle pas la question à un niveau strictement individuel, ce dont on a déjà parlé quand on récusait l'analyse psychologisante ou psychanalytique des insultes, les

catégorisations psychologiques pouvant, de surcroît, être stigmatisantes et réductrices. Et si le traitement médical ne suffit pas, si du moins la thérapie proposée ne résout pas les risques, dont les actes de violence ou de troubles de l'ordre public sont les révélateurs, alors l'enfermement ne reste-t-il pas la dernière voie de résolution des problèmes de cette population précarisée³⁸?

Il est donc nécessaire que les travailleurs sociaux s'inquiètent des derniers projets de nouvelles lois sur la sécurité. Le traitement de ces comportements difficiles, dont les pratiques langagières et les insultes font partie, doit, dans un premier temps, commencer par une vigilance sur la manière dont on les appréhende et dont on les juge et donc par une analyse des conditions d'apparition de ces pratiques, c'est-à-dire par une prise en compte critique des structures socio économiques qui en sont les causes. Dans un second temps, en reprenant ce que j'ai déjà maintes fois énoncé, il est nécessaire de vouloir changer voire supprimer ces structures de plus en plus aliénantes et de plus en plus sévères pour les groupes les moins bien dotés de notre société. Autrement dit le travail social doit être avant tout le lieu d'une remise en cause politique et économique, remise en cause radicale et, par là, doit être un facteur de changement social.

Jean Pierre Kervella Sociologue, anthropologue ITES

_

³⁸ Loïc Wacquant, *Punir les pauvres*, Marseille, Ed. Agone, 2004, pp.18-19

Le traitement de l'insulte en institution Une illustration à l'Institut de rééducation Jean-Louis Etienne³⁹

Michelle Peuziat

Katell Le Lann

Christine Bertucci

Martine Louédec

Institut de rééducation Jean-Louis Etienne

³⁹ Texte présenté à la journée d'étude des AIRe, région Bretagne le lundi 15 novembre 2004.

Le traitement de l'insulte en institution Une illustration à l'Institut de rééducation Jean Louis Etienne

Présentation

Chacun de nous s'inscrit dans le monde des humains grâce à son nom et son prénom, afin d'être reconnu et situé dans une lignée générationnelle. Il nous arrive pourtant d'user de « noms d'oiseaux » à l'adresse de ceux qui, à un moment donné, nous insupportent. Cela parfois nous échappe, parfois non. Mais cela illustre bien les difficultés pour chacun à vivre en société, à composer avec d'autres, avec l'autorité, la bêtise, l'inconduite.

Dans les institutions où nous travaillons, les propos des enfants sont souvent ponctués d'injures ou d'insultes, lancées à la cantonade ou directement adressées à un adulte ou à un autre enfant. Ce sont des mots qui touchent, qui blessent et souvent font mouche.

L'adulte est atteint dans sa fonction symbolique à travers des mots visant son être de jouissance (pute, pédé), les travers du corps ou les êtres qui comptent pour lui.

L'enfant est atteint en tant que rival imaginaire par des mots qui le visent à travers sa mère (ta mère, une pute), son inscription dans le monde (bâtard).

L'insulte jaillit aussi de manière impromptue en réponse à un regard, un mot ou sans que rien ne permette de la prévoir, comme faisant écho à quelque chose d'entendu.

L'insulte est en deçà du coup, de la violence physique. Elle s'inscrit même dans le lien social puisqu'elle émaille des textes de chansons. Pourtant, elle nous met toujours en difficulté. La réponse peut surgir dans son immédiateté, de façon démesurée, inadéquate quand ce qui est visé nous touche intimement.

Le recours aux règles institutionnelles, la sanction, opèrent sur le moment mais rencontrent vite des limites tant la question insiste. Comment, dès lors, dans un travail dont la visée serait de permettre aux enfants de pouvoir mieux y faire avec l'autre dans ce qu'il a d'effrayant et d'insupportable quand il demande, exige, ordonne et aussi d'apprendre à savoir mieux y faire avec la jouissance du corps, inventer en institution de nouvelles manières de traiter cette question?

Pour préparer cette journée de travail, nous nous sommes réunis quatre fois. Tout d'abord il a fallu débroussailler, aller au delà de l'anecdote et de l'affect qui toujours accompagne ce sujet Alors, nous avons opéré une sorte de classement, pour repérer les différents types

d'insultes, celles qui visent le nom de famille, ou un défaut physique, les insultes sexuelles, celles qui s'adressent aux adultes, celles que s'adressent les enfants entre eux.

Ce repérage nous a permis de dégager plusieurs pistes :

- L'insulte est une forme de nomination qui permet de s'adresser à un autre en faisant fi du prénom et du nom qui l'inscrit dans le champ symbolique.
- Elle a une fonction. Elle vise l'autre, pour l'agresser, le mettre en difficulté, le décompléter, en le ravalant du coté de son être de jouissance.
- Elle est aussi une réponse à quelque chose qui dans la rencontre avec l'autre, a été en trop, en excès et inassimilable par le sujet, nous poussant aussi à réfléchir à ce qui dans notre attitude peut déclencher ces débordements.

L'insulte est une construction langagière où s'inscrit la jouissance du corps. Mais elle n'est jamais très loin de l'agression physique et du déchaînement de violence dans le corps à corps.

Le regard et l'oreille aiguisés par la mise en route de ce travail trois personnes du groupe nous ont rapporté trois vignettes cliniques qui se sont produites pendant cette période.

La première concerne un jeune de 14 ans, qui à la fin d'un temps de pause, est amené dans une sorte de précipitation des événements à insulter une adulte de l'institution. Christine va nous exposer l'enchaînement des faits et ensuite l'analyse que nous en avons fait.

La seconde concerne un enfant de 9 ans qui se fait "traiter" par un autre et comment son éducatrice Katell l'a aidé à ne pas se laisser emporter dans une réponse destructrice.

Dans la troisième il s'agit d'un garçon de 12 ans adressé à la chef de service, Martine, pour régler un problème de bagarre et d'insulte.

Michelle Peuziat
Psychologue
Institut de rééducation Jean Louis Etienne

Intervention de Katell Le Lann,⁴⁰

Educatrice spécialisée

Agé de 9 ans, A est à l'I.R.P. depuis septembre 2003. Il ne connaît pas son papa qui a quitté la famille sans laisser d'adresse, alors qu'il était tout petit.

A a été placé en pouponnière, en foyer, en famille d'accueil et hospitalisé a plusieurs reprises.

Depuis la rentrée de septembre, il traverse une période difficile. L'été a été ponctué de nombreux passages à l'acte violents que ce soit au foyer dans lequel il est placé ou au domicile de sa maman. Cette dernière ayant même décidé de prendre de la distance avec son fils. Elle demande a diminuer les temps où A vient chez elle. Le jour de la rentrée alors qu'elle l'accompagnait elle nous a annoncé ne plus vouloir avoir de contact avec nous. Cette situation le fait souffrir. Les crises sont de plus en plus fréquentes et extrêmement violentes (physiquement et verbalement) avec des menaces et des idées suicidaires, le foyer éducatif prend la décision de l'hospitaliser à deux reprises au cours du mois de septembre.

Lundi 11 octobre, A revient à l'I.R.P. après une absence de deux semaines du fait d'une hospitalisation au centre de crise.

Nous lui avons aménagé un emploi du temps allégé afin de l'aider à reprendre progressivement la vie au quotidien au sein de l'établissement.

Il ne passe donc que quelques heures ce jour-là avec moi.

Durant son temps de présence, son attitude à été correcte. Nous avons fait des courses au supermarché tous les deux. Il s'est perdu au rayon musique et lorsque je l'ai retrouvé, il n'était pas inquiet, il m'a dit qu'il serait allé demander au micro Mme Petel (nom de sa référente éducative au foyer). Il a également fait des remarques étonnantes sur les choses qui nous entouraient. Alors qu'un chien passait près de nous, il me dit : « regarde Katell, le chien il a une muselière ! » « tu es sûr ? lui dis-je » « ha non , il n'en a pas ». Sur le parking, j'ai opéré une marche arrière avec la voiture, il me dit « les voitures à côté reculent, ha non c'est nous qui reculons ».

A 15 h 30, heure du départ, il panique. Il n'a pas eu le temps de jouer au foot, de faire de l'ordinateur. Il s'énerve disant ne pas vouloir rentrer dans ce « foyer de merde ».

Il descend les escaliers qui mènent à la sortie en grommelant et sort sur la cour de récréation. Je l'accompagne.

Prêt à partir un enfant attend tenu par la main par son éducatrice. Il adresse alors un « crotte de nez » à A qui s'énerve. Je suis obligée de le contenir physiquement pour ne pas qu'il se jette sur son agresseur.

Le sentant moins tendu au bout de quelques minutes, je le relâche en lui lançant un défi «le premier qui arrive au taxi a gagné ».

_

⁴⁰ Texte présenté à la journée d'étude des AIRe, région Bretagne le lundi 15 novembre 2004.

Il met alors sa colère de côté et prend ses jambes à son cou et se présente le premier devant la voiture qui le raccompagne au foyer.

Je dis deux mots au chauffeur de taxi et A repart vers le foyer.

Commentaires de Michelle Peuziat

Dans cette situation, c'est la réaction de l'enfant « insulté » qui a retenu notre attention.

Ce jour là, A est dans une grande insécurité. Il vient d'être hospitalisé pendant plusieurs jours au centre de crise de Bohars, et c'est le premier jour de son retour à l'IRP. Au cours de la journée, Katell a remarqué son inquiétude. Elle a pris soin d'être à proximité de lui. Pourtant, sur le parking du supermarché, le mouvement des voitures qui se déplacent ou la vision de chiens avec des muselières sont autant de sources d'angoisse.

L'IRP a dû lui manquer et il n'a pas eu le temps ce jour-là de faire tout ce qu'il avait prévu. C'est au moment de partir, de quitter son éducatrice que se produit l'incident. Le moment de transition entre l'IR et la maison ou le foyer est toujours délicat pour lui et quelques autres. Cela vient réactualiser, dans ce moment de séparation, le « laisser tomber » magistral dont il est l'objet tant de la part de son père dont il est sans nouvelles depuis plusieurs années, que de sa mère qui après avoir retenté de l'accueillir en week-end vient de renoncer douloureusement mais violemment à le recevoir.

C'est dans un corps à corps, en le contenant physiquement que Katell parvient à éviter qu'il ne réponde à l'agression subie. Quand la tension du corps s'atténue, c'est grâce à un jeu, dans une décharge motrice qu'A peut reprendre le cours normal de ce qu'il a à faire. Le corps n'est plus déchet mais redevient grâce à l'impulsion de l'éducatrice, un corps vivant en mouvement. Et bien sûr, A gagne la course et n'en est pas peu fier. Il a consenti à jouer le jeu et à renoncer à une décharge agressive envers l'autre enfant, Katell prend soin d'adresser un mot au chauffeur de taxi, le relais est passé.

A est souvent l'objet de telles insultes de la part des autres enfants, et quand l'adulte s'interpose, et « gronde » l'autre enfant, A l'excuse, minimise les faits ; prêt à tout pour ne pas perdre la relation à l'autre.

Il nous donne à travers cet exemple une idée de la conduite à tenir envers lui, l'importance de lui signifier sa place et sa valeur, mais aussi de lui permettre de se détacher peu à peu d'un corps à corps, du soutien du regard ou de la voix de l'adulte sans crainte d'être néantisé.

Intervention de Christine Bertucci,

Institutrice spécialisée

Lundi 04 octobre 2004 : 13 heures 25

Il y a beaucoup d'agitation dans le couloir avant la reprise des cours. (Jonathan) est surpris par Alain, éducateur technique, à cracher sur une porte. Il lui demande d'aller chercher une éponge auprès d'Isabelle, cuisinière. Sans opposition à la décision, J court jusqu'à la cuisine, Alain tente de le suivre.

Deux minutes plus tard, J sort de la cuisine, furieux, insultant Isabelle de grosse vache et disant : « tu as pris combien de kilos ? » Il reste dans la salle à manger et renverse les chaises. Alain et moi tentons le dialogue. J'interviens car J est inscrit en classe avec moi à partir de 13 heures 30. Il se réfugie de l'autre côté de la porte de la cuisine et insulte régulièrement Isabelle. Cela va durer 30 minutes. Entre temps, M. arrive. Alain la dirige vers l'atelier cuisine. L'arrivée de M a fait diversion, J se calme et parvient à rentrer en classe. On travaille sans commentaire de ma part sur ce qui s'est passé.

Cinq minutes avant le départ de J pour le CMPP, je lui demande d'aller présenter ses excuses. Il accepte, va vers Isabelle et s'excuse. Isabelle lui répond : « tu veux vraiment savoir ce que je pense, j'ai du mal à accepter tes excuses, tes paroles étaient dures ! » J répond : « je sais » et part à son rendez-vous.

Je demande alors à Isabelle ce qui s'était passé dans la cuisine et elle de répondre : quand J est entré, je mangeais, je lui ai donc dit : « deux minutes, je mange ». Il n'a pas supporté.

Commentaires de Michelle Peuziat

C'est une scène qui se déroule en plusieurs étapes :

J a craché. L'éducateur lui demande de réparer son acte en faisant intervenir une tierce personne, la cuisinière. Il ne rechigne pas, et se précipite sans doute à toute vitesse vers la cuisine.

Là, la cuisinière mange. C'est sa pause. Elle n'est pas affairée aux tâches habituelles. Dérangée dans ce moment de détente, elle lui demande d'attendre. Cela lui est insupportable et déclenche aussitôt l'insulte « grosse vache » en rapport avec la scène entrevue et un déchaînement de violence sans aucune mesure pour l'observateur, avec les faits.

D'abord, il y a le crachat, une production du corps par la bouche faite pour laisser une trace et qui vise ici non pas une personne mais une porte.

Effacer la trace, J y consent mais il doit passer par une autre personne que l'éducateur témoin de la scène, celle-ci, qui est « hors champ » n'a rien vu, sans doute avait-elle entendu le bruit des voix dans le couloir. Elle mange.

J est alors confronté à deux évènements impossibles pour lui à assimiler. Il voit la cuisinière en train de manger et elle lui demande d'attendre. Une cuisinière, dans sa fonction symbolique, ça prépare les repas pour les autres mais ça ne mange pas. Quand elle mange, elle n'est plus dans sa fonction, elle est quelqu'un d'autre toute occupée à son plaisir à « sa jouissance orale ».

Alors qu'il s'apprêtait à se soumettre à la demande de l'éducateur de nettoyer son crachat, il ne peut supporter une deuxième demande, sans rapport direct avec son acte mais perçue plutôt comme un caprice de l'autre. La réponse ne tarde pas et vise la cuisinière dans ce qu'il a entrevu de son rapport à la jouissance orale.

La particularité de cette scène, est qu'elle met en jeu trois personnes sans que pourtant une triangulation soit possible. L'éducateur n'a pas pu accompagner jusqu'au bout J dans sa démarche, car il l'avait devancé dans l'action. Mais J se montre aussi incapable de se référer à la parole de l'éducateur et reste aux prises sur un mode imaginaire avec le caprice de l'autre.

Face à cela, il explose, se retranche et dans ce déchaînement de violence se met hors d'atteinte de la parole des adultes présents. Il faudra que ceux-ci détournent les yeux, et portent leur regard sur M qui arrive pour qu'il puisse arrêter.

Le dialogue n'était pas possible et le regard et la voix des éducateurs ne faisaient peut-être qu'amplifier les débordements. L'arrivée de M fait diversion et lui permet de renoncer à la violence pour se remettre au travail.

Christine, l'enseignante a été témoin visuel d'une partie de la scène. Elle prend le parti de surseoir au règlement du conflit pour permettre à J de rentrer dans la classe et de se mettre au travail. En raccrochant avec le travail et en retrouvant sa position d'élève, il s'apaise.

Avant de quitter l'IRP, il peut aller présenter ses excuses. Christine l'accompagne. Isabelle accepte les excuses, non sans souligner qu'elle a été blessée, ce dont il prend acte. On peut dire que cette fois, la triangulation opère. Nous avons beaucoup discuté, en préparant ce travail, sur ce que l'on visait en demandant à un jeune de « présenter ses excuses ».

« C'est trop facile », « ça manque de sincérité », « ce n'est qu'une formalité ». Peut-être, fautil considérer que « présenter ses excuses », c'est tout simplement rétablir la relation avec l'autre qui a été offensé par l'insulte. C'est un acte social, plus qu'un « acte de contrition », une nécessité, un usage de la vie en groupe.

Alors que l'insulte est une parole qui rompt la relation à l'autre, les excuses sont des paroles qui permettent de rétablir le lien même à minima.

Intervention de Martine Louédec,

Chef de service

Poussé dans mon bureau par une enseignante, Mike se retourne vers elle et lance un : « espèce de salope » tonitruant.

Elle me regarde et dit « bon, je te laisse ».

Suite à mon hochement affirmatif de la tête, elle referme la porte et s'en va.

Mike reste debout, collé au mur, face à moi, les bras croisés sur sa poitrine, son front tendu et ses sourcils si froncés que je n'arrive même plus à distinguer le bleu de ses yeux. Sa colère tend tous les muscles de son corps.

Je l'invite à s'asseoir, il répond par la négative.

Je lui dis alors : « En effet, je pense qu'il, est trop tôt pour que tu puisses t'asseoir et me parler calmement, tu me préviendras quand tu seras prêt » et je poursuis mon travail.

Au bout de 5 longues minutes, Mike se manifeste par du bruit, je relève la tête et lui dit : « ça y est, tu es prêt » et en même temps que je lui parle j'observe une tension corporelle toujours aussi importante « oui » répondra-t-il sur un ton qui ne souffre la contradiction.

Je lui réponds : « Et bien non, moi je pense que tu n'es pas encore assez calme pour me parler ». De là il s'assoit sur une chaise et il lui faudra encore plusieurs minutes pour qu'il commence à se détendre.

Je lui dis : « ça n'a pas l'air d'aller et en plus je t'ai entendu insulter une enseignante, qu'estce qui s'est passé ?».

Il commence alors à m'expliquer une histoire de bagarre qui avait eu lieu sur la cour, une de plus avec les effets que nous connaissons tous bagarre-insulte-intervention de l'enseignante – réinsulte-réintervention et réinsulte.

Je lui dis : « Le minimum c'est au moins que tu présentes tes excuses à l'enseignante que tu as insultée »

Mike me répond : « ça ne va pas être possible car j'ai mon car à prendre et puis je ne l'ai pas insulté. »

Il est alors calme et répond de manière claire.

- « Excuse moi, mais j'ai entendu l'insulte que tu as dit dans mon bureau »
- « Ah bon » dit-il, « qu'est-ce que j'ai dit ? »
- « Espèce de salope »
- « Ah bon, je m'en souviens plus »
- « Et bien si, tu as dit ça. Alors dans ces cas là il faut au moins s'excuser et puisque tu habites loin et que tu ne peux effectivement pas attendre sinon tu risques de rater ton car, tu pourrais peut-être écrire ? Tu sais écrire ?»
- « Oui », me répond-t-il avec bonne grâce.

Il convient de vous préciser ici que quelques temps auparavant, lors d'un point dans mon bureau, Mike m'avait parlé de ses crises et du fait que sur le coup il ne contrôlait plus rien ne se souvenait plus de ce qu'il faisait.

Donc, en accord avec ma proposition d'écrire, je lui fournis une page blanche et mon crayon personnel.

Il écrit la date puis : ...je m'excuse. Ensuite il s'arrête et me dit « ça fait une grande page, pour écrire que ça, qu'est-ce que je mets d'autre ? »

Je lui réponds : « Je pense pas qu'on puisse écrire : je m'excuse de t'avoir traiter de salope »

- « Non » répond-t-il « on ne peut pas écrire ça ». Il propose : « de t'avoir insulté »
- « Oui, ça c'est très bien »
- « Et il faut que je signe ? »
- « Et bien oui, quand on donne une lettre il faut toujours la signer »
- « Je ne sais pas signer. »
- « Ce n'est pas grave, tu n'as qu'à noter ton nom et faire une petite barre dessous ça fait signature »

Mike obtempère. Je vais ensuite lui chercher une enveloppe puis le conseille à nouveau.

- « Bon maintenant, il faut écrire sur l'enveloppe » « qu'est-ce que je mets ?»
- « Et bien, généralement il faut mettre à l'attention de et le nom de la personne.

Se prêtant au jeu, Mike suivra tous mes conseils jusqu'au bout et écrira en s'appliquant. Une fois fini, je lui dis d'aller frapper à la porte de la classe pour remettre la missive. Autre problème pour Mike « Je ne sais pas où est sa classe »

« Ecoute, tu es grand, tu vas te débrouiller, au second étage il n'y a que deux classes , la tienne et une autre et le nom des enseignantes est marqué sur les portes ».

J'ai appris par la suite que Mike n'avait pas été directement voir l'enseignante mais la sienne pour lui demander de remettre la lettre. Elle refusa bien sûr, et après encore quelques péripéties, la lettre fut enfin remise juste avant le départ des enfants.

Commentaires de Michelle Peuziat

On peut être surpris par le début de la scène ainsi décrite, mais Martine nous dit que cela arrive parfois. Face à une situation difficile, l'adulte ne peut pas toujours trouver les mots qui vont introduire une triangulation. Ici, il s'agit donc plutôt du passage d'une relation duelle à une autre sachant que la personne appelée pour régler la situation à une fonction d'autorité.

Au cours de notre travail, c'est un point sur lequel nous nous sommes arrêtés. Comment introduire une triangulation qui opère et ne pas envisager les choses seulement du côté du rapport de force en faisant appel à quelqu'un plus haut placé dans la hiérarchie. Il faut que chacun y mette du sien, que chacun consente qu'une parole circule entre trois personnes.

De fait, dans cette scène qui se déroule sur la cour de récréation, l'adulte insultée est pour Mike une adulte « quelconque » de l'institution et ni son enseignante, ni son éducatrice.

« Espèce de salope » est une insulte qui vise la femme, la femme et son désir, ou plutôt, la femme et son rapport à la jouissance, avec une idée de mépris de dégradation et de saleté.

Référence Dictionnaire Petit Robert :

SALOPE:

- 1) 1611 : très sale. Oiseau connu pour sa saleté. Sale et Hoppe forme dialectale de huppe.
- 2) 1788 : femme dévergondée de mauvaise vie, prostituée.
- 3) Terme d'injure pour désigner une femme que l'on méprise.

Sans doute que l'irruption d'une femme qui tente de mettre fin à un moment où la jouissance se déchaîne dans la bagarre, est pour Mike insupportable. L'insulte est réitérée dans le bureau et c'est cela que la Chef de Service va « traiter ».

Elle est dans son bureau, elle travaille et continue à écrire, attendant que Mike se calme, se détende pour engager la conversation. On peut noter plusieurs moments successifs dans le traitement de l'insulte.

- 1) L'attente, le silence. Martine se concentre sur son travail, sa fonction symbolique. Mike doit trouver un apaisement au niveau de la tension corporelle avant de prendre la parole.
- 2) Martine se souvient des paroles de Mike, lors d'un précédent conflit. Elle croit alors en sa sincérité quand il dit ne pas se souvenir avoir proféré une insulte. Elle prend acte de son dire « je ne m'en souviens plus » même s'il constitue vraisemblablement une défense, mais elle le rend tout de même responsable de sa parole puisqu'elle l'a entendue.
- 3) Elle utilise la forme écrite comme médiation, puisque le face à face et la parole adressée en direct ne semblent pas possible. L'écrit introduit à une nouvelle forme du rapport à l'autre. D'ailleurs, Mike, de lui-même souligne son embarras, face à la page blanche; il se rend compte qu'il ne peut écrire ce qu'il a dit. Pour lui, l'insulte ne s'écrit pas. Il met les formes, soigne son écriture, hésite à apposer sa signature, mais va jusqu'au bout de ce qui lui est demandé.
- 4) Martine rend Mike responsable de remettre la lettre à la personne offensée. Nous apprendrons en en discutant entre nous qu'il a essayé sans succès de la faire transiter par son enseignante.

Résumé d'après les débats

Dans l'insulte, adressée à l'autre, le sujet se dissout autant qu'il détruit l'autre. Ce qui est dissous c'est ce qui fait lien entre les parties (inter-psychiques comme intra-psychiques.) Recréer le lien, c'est recréer le sujet dans sa représentation à l'autre, de l'autre, en rétablissant ce que soi attend d'autrui (ou supposément) et de ce qui est attendu par autrui... comme sujet acceptable, reconnu.

Dans un contexte institutionnel, et donc animé par les phénomènes groupaux (fantasmes organisateurs, transferts, contre-transferts), le traitement de l'insulte par la sanction (punir à la moindre insulte) établit un rapport de forces et induit des comportements défensifs, régressifs et primaires, archaïques même. Il y va là quelquefois de la survie de son amour-propre, de sa représentation sociale dans un contexte institué (un établissement, une famille, un couple...). Le rétablissement du lien peut donc (ou doit donc?) passer par le rétablissement du code commun (la politesse, comme code des comportements usuels de la reconnaissance et de l'échange social).

Le risque serait qu'à s'en tenir à la seule politesse, on annulerait ce qui a été insupportable pour l'enfant, ou pour l'adolescent, avant qu'il n'invective et n'insulte, comme pour se défendre, se déprendre, d'une représentation, d'une scène dans lesquelles il n'avait plus sa place. Il y a eu un insupportable, préalable à l'insulte, avec un autre enfant ou un autre adulte ou avec ce qui, dans la position institutionnelle, a pu être aussi insupporté.

Quelques échanges portent alors sur les implicites de la confrontation l'agresseur/l'insulteur avec l'autorité. Comment « traiter » l'agresseur sans qu'il ne se sente « maltraité » lui-même ? Le différé, l'évitement du regard (la non-confrontation) permet de garder un espace de reconstruction, de réorganisation. Est-ce recréer un espace transactionnel? L'agresseur vit aussi l'insulte. Lui faire ravaler l'insulte, de force, par autorité et contention, c'est alors aussi l'insulter, dans un mouvement de transitivité (loi du talion). Accepter que l'insulte ait été prononcée, expulsée, et la laisser se diluer dans l'espace d'une rencontre a-conflictuelle, c'est permettre la reconstruction possible d'un lien, par la reconnaissance de l'excès comme effet de blessure narcissique. Si, en amont de l'insulte, banale ou singulière, il s'agit d'en comprendre le sens et l'intention pour le sujet lui-même, travail qui incombera plus aux cliniciens en premier ressort, il s'agira, en aval, de faire reconnaître, identiquement, la blessure infligée par son auteur sur sa victime. Retrouver le sens commun, en utilisant l'écrit plutôt que la voix peut permettre dans un premier temps de délier la puissance agressive du souffle de l'impact supposé du mot. Reconnaître par l'écrit le mot comme un gros mot courant, usuel et commun à l'insulteur et l'insulté, préparera la réparation (les excuses, l'amendement, la punition éventuellement...).

Ce type de traitement de l'insulte : différé, espace temps de silence et de reconstruction, hors le regard inquisiteur mais en présence d'une autorité bienveillante, pourrait-il être transférable en « milieu ordinaire » (comme à l'école ?).

L'insulte a aussi des effets sur l'insulteur, l'insulté, le groupe environnant, selon le contexte (institution ou non). Jusqu'à quel point l'insulte prononcée appartient-elle au seul sujet ? Dans la mesure où, pour être reconnue comme blessante et donc efficace (probablement l'effet recherché), l'insulte doit appartenir au code social commun ? Au-delà de l'effet brutal que la prise (de bec) fait, quelle sur-prise comme posture technique, professionnelle, peut être prônée ? Et jusqu'à quel point reste-t-on professionnel ? Comme « intouchable » ? Si les insultes ne sont pas adressées à la personne privée mais au sujet « institutionnel », comment les professionnels (ici dans ce cas, femmes, éducatrices, psychologues, cuisinières...) peuvent-elles supporter alors la relation qui les tient à l'enfant de, et dans, l'institution ? Quel recours ? Quelle dérivation peut être mise en place ? Quelle part intime viendrait résonner à travers l'insulte ?

Quelle agressivité véhiculée dans et par l'insulte serait à éduquer, c'est-à-dire à canaliser dans des formes d'expression du sujet plus acceptables? L'insulte n'est pas qu'un gros mot. Elle est expulsion agressive du sujet. C'est pourquoi « crotte de nez » peut-être aussi violent intentionnellement pour l'insulteur que « salope » ou tout autre nom d'oiseau. Tout dépendrait alors d'un code commun et de ses effets attendus. « Crotte de nez » est plus « supportable » pour la majorité des cuisinières et des éducatrices que « salope » ; quand bien même le sens de « Crotte de nez » vaudrait bien autant pour l'enfant insulteur, en termes de nuisance, qu'une insulte plus entendable, ou convenue (comme « salope » par exemple…).

Est-ce, parce qu'en situation de relation technique, les professionnel(le)s ne devraient plus s'autoriser à dire ou à répliquer à un enfant ou un adolescent insulteur ? Intervenir auprès de l'enfant, comme aussi indirectement auprès de l'auditoire, c'est aussi éduquer l'agressivité pour la laisser se manifester dans des formes admissibles. Ce serait là une exigence (et non une sanction) dans la socialisation de son agressivité, même légitimée par une agression préalable. L'insulte ne peut pas non plus, après s'être déployée dans le champ social, se replier du seul côté de l'intime, du privé, de l'inaccessible.

Le mot contient aussi et surtout ce qui fait représentation. On peut « éduquer » à l'usage des mots, on ne peut empêcher leur choix. Si le « pédé » peut être aussi « celui qui nous oblige à venir à l'école le samedi matin », si « la crotte de nez » a un sens si terrible que seul son auteur en connaît la signification, c'est bien parce qu'avec « salope » les professionnels se sentent concerné(e)s par ces mots et que tous ces mots-là valent bien comme insultes.

L'insulte, selon le contexte, les sujets concernés, a une valeur, aussi subjective que sociale. Les insultes sont aussi des condensés de sens, des codes restreints (comme les coups, quand les mots ne viennent même plus contenir la rage) qui échappent quelquefois au sens commun. Dé-coder alors devient une nécessité, une urgence pour en comprendre le sens plutôt que de faire taire « ces gros mots ».

Ces insultes, sont quelquefois tellement banalisées, désémantisées, vidées de leurs sens premier, que leur « exportation » dans un autre contexte, un autre groupe, n'a pas véritablement une intentionnalité agressive, même si le sens premier du mot peut être « inentendable », inacceptable pour la personne destinataire. Son effet peut être à cet égard tout à fait déroutant pour l'insulteur lui-même qui n'en mesure pas alors la portée.

L'insulte est quelque chose du corps qui passe dans le langage (le souffle et la voix). Différencier dans l'insulte la dynamique et le sens c'est accepter que l'insulte soit une construction du sujet, originale, pour l'individu ou le groupe. L'expression brestoise : « 3X7 » (la lignée « 21 » qui passait devant l'hôpital psychiatrique de Bohars, près de Brest) échappe dans un premier temps sauf à parler de la folie supposée de la personne insultée.
Reste que l'insulte est encore du côté du mot qu'on échange et appelle à la réponse sinon la réplique. Il n'y a pas là, encore, la violence physique. Restent que « les coups de gueule » font mal, aussi

Patrick Keryel Psychologue SAE

Quand la prévention des toxicomanies passe par l'émergence des questions sur la sexualité

Nicole Festy Rachel Vigouroux Irène Philip

Service de prévention des toxicomanies

Quand la prévention des toxicomanies passe par l'émergence des questions sur la sexualité

L'action du Service de prévention des toxicomanies n'a pas pour objectif de faire émerger des questions sur ce sujet. L'intervention se situe dans l'ouverture aux jeunes, dans l'expression de la parole. C'est à cette occasion que les questions autour de la sexualité viennent se poser.

Le Service de Prévention des Toxicomanies anime des groupes « information-débats » auprès d'enfants et d'adolescents. Lors de ces rencontres, nous avons de multiples demandes concernant la sexualité ; nous allons vous présenter deux situations, en école primaire, et des questions posées en collège.

Les actions en école primaire

1. Le cadre général

Le comité d'éducation à la santé a sollicité le Service de Prévention des Toxicomanies pour animer des débats avec les enfants de CM₁.CM₂ dans le cadre d'un programme antitabagique. Un outil pédagogique proposé aux enseignants prévoyait entre autres l'animation de débats sur les thèmes suivants :

- J'ai envie d'être un grand.
- J'ai peur de passer pour une mauviette.
- On me met à l'écart parce que je suis différent.
- Peur de rentrer en 6^e et qu'on m'oblige à fumer.

C'est pour apporter cette compétence d'animateur de débats que nous intervenons comme prestataire de service.

Les modalités sont négociées autour de cette base : une heure d'intervention par demi-classe, des temps d'échanges avec les enseignants. Leur présence dans les groupes est souhaitée mais aménagée (selon leur disponibilité. Demi-groupe simultané ou non).

2. La situation

Cette situation a été choisie car elle est extrême. Elle nous ramène à notre propre intimité, à notre propre sexualité.

La situation que nous allons évoquer s'est déroulée lors d'une intervention dans une école primaire. Il s'agit d'une classe de CM₂ avec deux élèves de CE₂. Nous avions déjà rencontré les élèves à deux reprises par demi-groupe et lors de la dernière intervention, les filles demandent à Rachel s'il était possible d'organiser un groupe de filles. D'ordinaire, les groupes étaient mixtes. Le Directeur nous accompagne dans la mise en place de cette procédure : « Oui c'est une bonne idée car on va partir en classe de nature « Futuroscope » et il y a des filles qui font des histoires. Elles souhaitent que les chambres soient mixtes. »

Le groupe démarre timidement et les questions sur le tabac trouvent les réponses, quelques échanges « sans intérêt »... Dans cette école, le maître va d'un groupe à l'autre. Il surgit et... silence.

Nous relançons: « On est entre nous? ».

Silence et mouvement à peine perceptible vers le maître qui suit notre regard et s'éclipse. Cet événement accélère et fait urgence.

Une jolie petite fille paraissant plus mature nous dit avoir fait un exposé sur le Sida dans le cadre de l'école et nous explique qu'elle sait ce qu'est une fellation mais qu'elle ne sait pas ce qu'est un cunnilingus.

C'est quoi une fellation ? dit une autre fille. La première enfant répond naturellement : « *c'est quand on suce le sexe d'un homme* » et se retourne vers nous dans l'attente de sa réponse.

Rachel répond « *c'est la pratique qui consiste à lécher le sexe d'une femme* ». La petite fille semble satisfaite d'avoir eu sa réponse.

D'autres expriment une réaction plus mitigée, c'est dégoûtant, d'autres rient.

Immédiatement après : « Et le baiser ? Est-ce qu'on met la langue dans la bouche ? » Insiste, « vous voulez bien nous montrer ? »

Nicole

« Vous ne voulez pas qu'on s'embrasse Rachel et moi, non ? »

Les rires fusent et le recadrage s'est effectué avec leurs questions sur leur voyage au Futuroscope autour de la répartition des chambres et le refus de mixité apposé par le directeur.

Le groupe se termine paisiblement, on se dit au revoir puisque c'est notre dernière rencontre.

Questions et commentaires

Nicole:

A la question du cunnilingus, je suis atterrée..., vu l'âge des enfants, cherchant une issue, me sentant dans l'impasse.

Lorsque Rachel répond je suis éberluée, soulagée et sidérée.

Soulagée - on n'est plus dans l'impasse.

Eberluée - c'était donc si simple

Sidérée, inquiète. Quel effet sur les enfants, les conséquences sur l'institution : le directeur, les parents, le service de Prévention des Toxicomanies.

A la question du baiser, sous une réponse à visée humoristique, mon intention est de recadrer les enfants, de décharger une certaine tension et peut-être de renvoyer l'ascenseur à Rachel..

Rachel:

Sur la question du cunnilingus je réponds du tac au tac avec la simplicité de répondre à cet enfant là en oubliant le groupe.

Quand je vois la tête de Nicole, je reviens à la réalité du groupe et de l'âge des filles. Je prends conscience de l'incongruité de la situation et je me demande si je n'ai pas fait une grosse gaffe.

Elles pourraient en parler à leurs parents, elles étaient jeunes pour savoir ce qu'est cette pratique...

Quand est arrivée la question du baiser, j'étais « sonnée » et j'ai laissé Nicole répondre.

Quand Nicole a envoyé sa réponse, je me suis sentie interpellée et surprise de son contenu, je me suis sentie aussi recadrée.

1^{ère} question

La question

Quelle est sa fonction ? Sert-elle de faire-valoir à une petite fille qui veut montrer à travers la citation d'un mot savant qu'elle mérite bien sa place de leader du groupe : elle testerait là une confrontation à l'adulte et au cadre scolaire.

Souhaite-t-elle emmagaziner un savoir qui procède de sa recherche « d'en savoir plus » en relation avec la période pubertaire qu'elle aborde ?

Parle-t-elle aussi d'images, d'ambiance propice à cet étalage du « sexuel », à travers les médias ?

La réponse

Pour l'enfant

Le contenu de la réponse fait-il sens ? Je suis reconnue grande puisqu'on me répond.

2^e question

La question

Nous paraît plus adaptée à l'âge des enfants et posée par la même petite fille, nous semble participer à son rôle de leader de groupe.

Cette question et la manière de la poser nous paraissent correspondre à un besoin de savoirfaire pour éventuellement expérimenter en classe de nature...

La réponse

La réponse reste sur le cadre, renvoie une limite et implique la reconnaissance d'une découverte personnelle.

Sexualité, société, éducation, comment en parle-t-on?

I. La situation que je propose de vous présenter se situe dans le même contexte que celle qui a été présentée par Nicole et Rachel. En effet, l'intervention proposée par le CODES sur la prévention du tabagisme comme un support nommé « l'eau et l'air » n'a pas trop accroché auprès des élèves. Elle a cependant ouvert à des débats avec les enfants de CM. sur des préoccupations plus larges. Ces débats ont paru intéressants pour les enseignants et pour 8 intervenants. Ils proposaient de les poursuivre sous la forme de 3 rencontres sur l'année scolaire, à partir du thème « *J'ai envie de grandir* ».

Je me propose d'interroger un propos tenu par une fillette de CM1 lors d'une de ces rencontres qui a lieu par demi-classe :

« Est-ce que quand on est violé, on est mort ? ». La question que je renvoie au groupe paraît faire écho : « oui, est-ce que quand on est violé, on est mort ?

Puis après un temps de silence :

« Est-ce qu'on est mort, mort... pour de vrai? ».

Plutôt qu'une réponse en des termes directs, je fais le choix de rester dans une position d'entre deux, peut-être parce que la question incommode me dérange, peut-être aussi dans le souci de laisser la question ouverte.

D'autres propos suivent : « Je connais quelqu'un qui a été violé et qui a porté plainte chez les gendarmes ».

Dans la suite de l'échange, des bouts de réponses seront apportés à la question initiale, je ne me souviens plus précisément dans quelle forme et en quels termes.

Je retiens que dans cet échange, ce temps de parole et ceux qui suivront, les enfants parlent beaucoup de la mort, de leurs expériences personnelles dans leur famille, avec leurs animaux. Les enseignants nous feront part de leur étonnement, ce n'est pas habituel dans les propos qu'ils entendent.

II. Quelques questions et commentaires

a. Concernant les enfants

Sur le thème de la sexualité, ils me paraissent convoquer l'adulte avec des questions plus techniques, ils n'en sont plus à demander si avec un baiser on peut faire un enfant... Dans la question posée, il y a une confusion entre le viol et la mort. Qu'est-ce qui se confond? Il est vrai que l'on entend « le viol est un crime... » par la voie du pénal.

Ils interrogent la mort et ... une seconde mort « pour de vrai ». Quelles scènes se confondent ?

Quelque chose qui ne peut être dit, cherche à se dire, est difficile à dire, un peu comme si la parole de l'enfant passait du corps comme objet à un propos plus subjectif?

b. Concernant une position d'intervenant

En fait, j'accepte dans la position adoptée de me laisser incommodée, en ne répondant pas d'emblée, Cela donne le sentiment d'être un peu sur une brèche, sur le grill.

Soutenir le difficile à dire n'est-ce pas déjà une forme de réponse ?

C'est peut-être aussi qu'on est au plus juste de leur demande qui serait de respecter ce qui est un jeu ?

Est-ce que c'est une position stratégique ce renvoi à la question ? Une sorte de séduction ? Ou est-ce qu'on peut le voir comme une position qui soutient la parole pour qu'elle se déploie et mette au travail quelque chose qui n'est pas strictement objectif, d'une certaine manière les enfants se mettraient indirectement dans une forme de travail psychique ?

Ca interroge aussi l'interdit pour moi-même, pour les enfants, les limites du groupe, les limites individuelles, ce qui est de l'ordre de l'intime. En filigrane apparaît l'interdit de l'inceste

Les groupes d'échanges et débat au collège

Il est proposé aux élèves de poser leurs questions (conduites à risques, préoccupations...) par écrit, sous enveloppe. Ces questions sont récupérées quelques jours avant l'animation des groupes ; cette procédure est soutenue par les enseignants que nous rencontrons au préalable.

Notre postulat est le suivant : accompagner les adolescents en favorisant leur expression, leur parole et leur permettre de composer avec l'angoisse inhérente en « répondant »...

Nous recevons des questions individuelles ; il nous faut y répondre collectivement, et respecter l'anonymat, que personne ne soit dévoilé.

Les réponses s'organisent : l'adolescence, le processus en cause et une certaine dédramatisation (normalité) des ressentis de cette période, vos questions sont normales. La communication, la séparation : accompagnement vers la reconnaissance de la difficulté : exemple on ne peut pas vraiment ne pas blesser l'autre.

Cette seconde présentation s'appuie sur un temps d'échange d'1 h 30 proposé à l'initiative d'un directeur de collège et de son équipe entre les élèves de 4e (par demi-classe) et des intervenants éducateurs ou psychologues du Service de la Sauvegarde de l'Enfance présenté ici plutôt comme service de Prévention des conduites à risques. La proposition adressée aux élèves est de transmettre de manière anonyme, sous enveloppe, ce qui de manière très large fait question ou préoccupation pour eux, à l'adulte, à l'intervenant qui apportera certaines réponses et échangera avec eux en groupe, avec cette même règle de l'anonymat.

Cette démarche est complexe : traiter la demande individuelle par une élaboration à l'adresse d'un groupe... Cela apparaît un peu comme un terrain miné...

A partir du thème de cette matinée de réflexion, j'ai tenté de recenser un certain nombre de questions en les répertoriant en **deux axes principaux**.

1°. <u>Des questions qui ont trait à la sexualité à partir du corps, de la pratique du côté corporel, de l'acte sexuel</u>...

- « Est-ce que faire l'amour vers 14-15 ans, est grave ? »
- « Quel est l'âge raisonnable pour avoir des rapports sexuels ? »
- « Pourquoi peut-on avoir une petite bite à 13 ans ? Est-ce handicapant ? »
- « Pourquoi à 14-15 ans on pense qu'au sexe ? »
- « On dirait que les garçons parlent souvent de sexe pour montrer leur supériorité, est-ce vrai ? »
- « Est-ce que c'est dangereux de faire l'amour sans préservatif? »
- « Quel est le problème lorsque les testicules n'ont pas grandi, qu'elles ont la taille d'enfance ? »
- « Y a-t-il un moyen de guérir de cette sorte de maladie ? »
- « Quels sont les risques lorsque l'on a une infection vaginale ? Peut-on être stérile ? »
- « Qui doit-on aller voir pour prendre la pilule ? Le médecin généraliste ou le psychologue ? »
- « Est-ce qu'on doit être accompagné d'un des parents ? »
- « Si on porte un préservatif lors d'une relation sexuelle, il est nécessaire que la fille prenne aussi la pilule ? »
- « Comment ou plutôt est-ce possible de connaître la cause d'une anorexie ? »
- « Peut-on parler avec la personne ? Ou faut-il en parler avec elle ? »

2°. Des questions qui sont plus à voir avec les sentiments

- « J'ai peur de faire le premier pas. Pouvez-vous m'aider ? »
- « Est-ce normal d'avoir toujours un sentiment de regret après avoir rompu avec quelqu'un ? »
- « Comment on peut demander de sortir avec une fille ? »
- « Comment aborder son copain? »
- « Pourquoi lors de la période adolescente on est plus dur avec nos proches, on est moins facile à vivre au quotidien et ça peut faire du mal aux proches qui nous entourent et pourquoi les parents se disputent à cause de nous (quand notre comportement a changé). »
- « Des fois, j'ai l'impression que je ne sers à rien, que j'embête le monde, je me sens mal aimé ».
- « Pourquoi mes parents ne me comprennent pas ? »

Du côté des réponses

En tant qu'éducatrice, j'essaie d'apporter un certain nombre de réponses concrètes, le choix du vocabulaire est important, j'ai le souci de ne pas heurter.

Un exemple de réponse concernant la question : « quel est l'âge pour avoir des rapports sexuels ? ».

« Il n'y a pas d'âge standard. Sans doute on en a envie, quand on s'y sent prêt. Pour certains, cela peut se faire très tôt, pour d'autres, plus tard. Statistiquement la moyenne s'élèverait à 17 ans ».

« Se dire que c'est pas une course, il n'y a pas de règle, pas de norme. C'est pas facile parce qu'à la fois, on peut ne pas se sentir prêt, vouloir attendre de rencontrer quelqu'un avec qui on veut partager cette première fois et à la fois, ça peut être pesant parce que parfois on peut se dire qu'on n'est pas un homme tant qu'on n'a pas eu de rapport sexuel ».

Commentaires et questionnements

L'écoute des élèves est généralement attentive, j'ai pu observer que le plus souvent il n'y a de réaction directe (en groupe) sur les questions de la sexualité... comme si ce n'était pas eux qui avaient amené ces questions ?

Comme d'autres collègues, il est arrivé de me demander s'il n'y avait pas eu maldonne dans la remise des enveloppes concernant les questions.

Ce décalage entre l'écrit et la participation orale m'apparaît comme une position de défense. Comme s'ils étaient un peu doubles ou dédoublés. Comme si des réponses objectives, parler de la contraception par exemple,

Cela paraît se reboucler lorsqu'en fin d'intervention est remis un questionnaire succinct et anonyme toujours quant à l'intérêt de cet échange et d'éventuelles demandes, concernant d'autres temps et thèmes de réflexion : reviennent alors en priorité les demandes concernant « le sexe », « la sexualité ».

Peut-on l'entendre comme une question « insolutionnable » et qui se répète.

A travers les questions écrites, il apparaît une sorte d'angoisse face à l'affrontement de l'acte sexuel.

L'adolescent n'est-il pas à ce moment aussi, mis en détresse par rapport à ses parents, leur vie sexuelle, le respect qu'il leur porte et le sentiment de culpabilité aussi que l'on entend dans certaines questions... Parallèlement, on constate qu'il cherche des identifications en dehors de la famille...

Les questions sont amenées sous forme de « *pourquoi* » le plus souvent, c'est un âge où il apparaît important de comprendre... plus que d'être compris me semble-t-il.

Beaucoup de questions apparaissent sur la question de l'anorexie (la cause, comment réagir avec une amie qui...). Ce symptôme ne correspond pas forcément à une réalité dans leur collège. Est-ce que ce n'est pas une façon d'interroger, de dire sa crainte face aux transformations du corps ?

Au choix de sexuation fille ou garçon?

Nicole Festy
Coordinatrice du service de prévention
des toxicomanies du Nord-Finistère
Irène Philip
Educatrice spécialisée, SAE
Rachel Vigouroux
Educatrice spécialisée, SEMO.

Retranscription des débats

Les jeunes font-ils référence à des revues ?

Exemple dans une revue pour jeunes filles telle que « *Jeune et jolie* », on y trouve des explications sur la fellation. La presse pour mineurs interdit toute image pornographique. Sous prétexte de faire de l'éducation sexuelle, ne sont-elles pas des revues racoleuses, quel est l'impact de ces revues sur les jeunes dans les écoles ? Des termes crus sont utilisés, certains élèves les connaissent, d'autres pas.

Non, nous n'avons pas entendu de référence à ces revues lors des interventions du service de prévention.

Au collège, les élèves font quand même référence à des cassettes de film X qu'ils ont vu, ça devient du banal, ils le disent mais ils ne parlent pas de revues.

Réaction à la première partie de l'intervention : est-ce que l'équipe s'est demandée comment la fillette connaît un tel vocabulaire ? Est-ce à cause des médias, ou en référence à quelque chose de vécu. Une telle question dans la bouche d'un enfant de cet âge n'est pas banale.

L'élève avait fait un exposé sur le sida. Elle avait lu sur le sujet, rencontré du vocabulaire. Le contexte y est aussi pour quelque chose : elle a une sœur plus grande. Elle avait lu un terme technique elle ne savait pas ce que ça voulait dire, elle demandait une définition. A qui d'autres pouvait-elle s'adresser ? Aux parents ?

Nicole a demandé un rendez-vous au directeur dès le lendemain pour se mettre à disposition des parents qui souhaitaient la rencontrer. Il s'était passé quelque chose d'important elle pensait que les enfants allaient parler de cet échange à leurs parents le soir même et qu'il y aurait dans l'école un retour à propos de cette discussion. Aucun retour.

Le directeur a été surpris qu'elle soit inquiète.

Sur la cour de récréation, en primaire, les enfants sortent des mots incroyables à nos yeux. Des tas de mots pour lesquels on n'imagine pas qu'ils puissent en saisir le sens, ils en connaissent pourtant le sens. Ils savent ce qu'est « la chatte ». On est un peu décalé par rapport à nos interrogations.

Quand cette petite fille demande ce qu'est un cunnilingus, je pense qu'elle le sait. La question n'est peut-être pas une réponse. C'est une préoccupation. Elle tient à vérifier auprès d'adultes quelque chose de la sexualité. Il n'y a pas que les revues, il y aussi les émissions de radio où l'on entend du cru. Ce « cru » doit passer quand même par une transmission, le contexte était un lieu de transmission, pas spécialement en terme de technique, mais quelque chose qui veut dire que l'on reste dans une humanité.

Ces enfants posent des questions, parce que justement, ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent de la sexualité est trop cru. Ils demandent aux adultes de « cuire » la sexualité. Le reste est prétexte à entendre parler de la sexualité tel que les adultes peuvent en parler.

Ce qui est intéressant dans l'intervention c'est que la question de l'enfant est légitime : elle a le droit de parler de la sexualité aussi.

La réflexion sur le lien entre le viol et la mort est une question très légitime.

Un intérêt est porté sur la différence de réaction sur la question portant sur le cunnilingus et sur celle sur le baiser. Derrière le cunnilingus, il peut y avoir la découverte des sentiments, et ça n'est pas forcément la réaction qu'on va avoir d'un premier abord.

Quand la fillette a posé la question sur le cunnilingus, on ne l'a pas senti comme allant être une expérimentation pour le voyage. Quand je dis que j'ai répondu du tac au tac en oubliant le groupe, j'ai répondu techniquement à une question légitime. C'est un terme qu'elle connaît, alors pourquoi ne pas lui donner une réponse. Le problème, après cette réaction à chaud, c'est le groupe de CE2. Par contre la question sur le baiser, on sent que c'est une question pour le voyage, c'est à eux de le découvrir.

L'objectif de cette intervention dans une école est la prévention du tabagisme. Donc quelque chose qui a trait avec la jouissance orale, qui est posé comme interdit et dont vous allez parler. Qu'est ce qui vous revient ? le baiser, la fellation, le cunnilingus qui fait référence à quelque chose qui a trait à l'articulation de la bouche, à la jouissance orale, à la jouissance pulsionnelle, et effectivement à la sexualité. C'est d'une logique imparable. Et l'anorexie..., la suite est logique. Vous êtes le lieu où, obligatoirement, quelque chose de ce type, ne peut que se produire puisque vous faîtes une offre de parler de quelque chose qui a trait à l'interdit. Donc forcément l'interdit principal tourne autour la sexualité, avec toutes les questions légitimes qui se posent à cet âge là, et forcément aussi des choses qui ont trait à des aspects liés à l'oralité dans la relation.

Une suite de l'affaire : Le service de prévention des toxicomanies a revu le directeur après la classe nature. Les chambres n'ont pas été mixtes. L'ambiance et le climat d'entente dans lequel elle s'est déroulée étaient remarquables Il n'avait jamais fait une classe nature dans un contexte aussi agréable.

Observation par rapport à l'intervention au collège : Soutenir le difficile à dire : le difficile ou l'impossible ?

A la fin, de l'intervention, on a en principe répondu aux questions initiales, et quand on propose aux élèves de poser d'autres questions, ce sont les mêmes thèmes, les mêmes questions qui sous la même forme que posées initialement, comme quelque chose qui vient se rajouter et qu'on ne peut pas solutionner, qui reste impossible.

En collège, on lit les questions, il faudrait y répondre question par question. On n'arrive pas à les faire parler, comme si on s'était trompé de classe. Mais en même temps, on les sent très attentifs : « Est-ce qu'on va répondre à ma question, mais surtout que l'on ne sache pas que c'est ma question ». Du coup, c'est très difficile de faire démarrer le groupe, il y a une inertie terrible, des distances passives. Ca m'est arrivé de leur demander par rapport à une question : « qu'est ce que vous en penser ? » Pas de réponse, silence. C'est intéressant d'avoir des questions au départ, mais en même temps, c'est difficile, ça bloque le débat, il n'y en a pas, ils attendent des réponses.

Quand les élèves demandent des chambres mixtes, n'est-ce pas une provocation à l'adresse des adultes ?

Si, avec le directeur- instituteur de cette classe, c'était possible de lui demander. Il disait qu'il était embêté, il ne disait pas un non franc, il laissait les élèves développer un certain nombre d'arguments. Il a fallu que le service de prévention des toxicomanies ait un échange avec lui pour qu'il se positionne réellement.

Par rapport aux questions écrites posées en collège et qui mettent le service de prévention des toxicomanies dans l'embarras, il faut y répondre de façon collective. C'est intéressant qu'elles soient posées, qu'ils puissent les dire, les mettre par écrit. Ils ont les réponses ou ils passent à autre chose.

Le service de prévention des toxicomaines doit répondre à la fois d'un certain savoir qui en fait n'existe pas car personne n'a de savoir là-dessus, en tout cas pas à transmettre, donc c'est une position un peu délicate à la fois de répondre au niveau d'un certain savoir mais surtout de dire que c'est à chacun de se débrouiller. C'est une position intéressante, mais difficile, sur le fil, d'une réponse un peu standard, surtout dans le cadre d'une école qui est un lieu de transmission des savoirs, c'est un peu particulier.

La profession de sexologue existe.

Il peut parler du sexe, de la pratique du sexe. Là c'est encore plus prétentieux, puisqu'on décline presque de la pratique de l'éducation sexuelle. Comment peut-on parler d'éducation sexuelle alors que sans cesse, on renvoie l'enfant et on est renvoyé nous-mêmes, à notre propre intimité individuelle. Soit on parle de sa propre intimité, et on va être tout de suite touché par les questions, et c'est normal, il n'y a rien à en dire, soit on fait de la science naturelle, on fait de l'anatomie et on ne parle pas de sexualité, on ne parle pas d'éducation ou de quoi que ce soit.

La question que l'on se pose est la suivante : Pour un jeune ou un enfant qui ne sait pas à qui poser certaines questions, à qui peut-il les poser ? Le service de prévention des toxicomanies est vu par moment comme élément neutre, ni éducation nationale, ni famille. Certaines questions pouvaient émerger à ce moment-là. La question pour ces jeunes là est : A qui peuvent-ils en parler ?

On a parlé de l'interdit. C'est un interdit qui peu à peu avec l'âge se dissipe, passe de l'interdit à l'autorisé. Ce n'est pas sans générer un certain nombres d'angoisses, et c'est très bien noté aussi dans les questions : « rassurez-moi ». Ce questionnement, ce savoir qu'ils ont et qu'elles ont, mais aussi la pratique individuelle demande à être apaisée, rassurée. Ce rapport à l'angoisse ne va pas sans générer de l'angoisse.

Quand on écoute les enfants de CM2 la première chose qu'ils disent est : « ça me dégoûte" Et c'est qui est aussi rassurant, c'est de les accompagner dans ce dégoût qui est tout à fait entendable, légitime, car il y a une éruption, une hyperexcitation dont ils ne savent pas quoi faire. Avec tout ce bombardement, qu'il soit langagier, visuel ou autre, ils disent que ça les dégoûte quand on les écoute.

A ce propos, dans la même classe, une chose entendue : un garçon de 10 ans apprenant qu'une de ses camarades avait eu ses règles pour la première fois, déclarait péremptoirement à son copain : « Moi, je ne les ai pas, mais ça va venir ! ».

Bibliographie thématique⁴¹

Véronique Méneur ITES

⁴¹ Les documents présentés dans cette bibliographie font partie du fonds documentaire du Centre de documentation de l'I.T.E.S. Ils ont été sélectionnés pour leur pertinence et leur actualité mais ne constituent pas une liste exhaustive.

La sexualité des enfants et des adolescents

La sexualité des enfants / HAYEZ Jean Yves, -- Paris: Odile Jacob, 2004. 318p. (Livre)

La vie sexuelle des enfants, avant l'adolescence, reste souvent un mystère, surtout pour les parents, qui tantôt s'inquiètent trop et tantôt pas assez. Faut-il juste accepter, discrètement et avec confiance, l'évolution spontanée de cette sexualité naissante ? Faut-il chercher à parler et à interagir avec son enfant ? Que réguler ? Et à quel titre ? Au terme de trente ans d'écoute, Jean-Yves Hayez nous fait partager ici son approche réaliste de la sexualité infantile, sans langue de bois ni dramatisation excessive. Oui, entre frères et soeurs, ça " dérape " parfois, mais non, ce n'est pas toujours grave ! Un livre pour tous ceux qui ne pensent pas que " le sexe, c'est mal ", mais qui estiment qu'il y a des valeurs et des limites à apprendre. [Extr. 4ème de couv.]

L'adolescence / JEAMMET Philippe, -- Paris: Solar, 2002. (Coll. Réponses à 100 questions sur) 272p. (Livre)

A travers les 100 questions le plus souvent posées en consultation, le Professeur Jeammet donne aux parents comme aux adolescents les clés qui aideront à mieux comprendre et analyser cette période de doute et de quête [Extr. 4ème de couv.]

Adolescences: *Repères pour les parents et les professionnels* / JEAMMET Philippe, sous la direction de Philippe Jeammet, *BRACONNIER Alain*; *CHOQUET Marie*, -- Paris: Syros; La Découverte, 2002. 212p (Livre)

Le projet des auteurs réunis dans cet ouvrage : mettre leurs savoirs et leur expérience auprès des adolescents à la disposition des parents et des éducateurs. Sont ainsi tracées les grandes lignes directrices de cette période de la vie, que l'on soit fille ou garçon, et expliqué ce qui peut, à un moment ou à un autre, freiner ou altérer un développement harmonieux.

On trouvera des confrontations d'expériences, rencontres et convergences de points de vue, pour dédramatiser la perception de l'adolescence et réaffirmer les ouvertures dont elle s'accompagne.

22-JEA

La culture de vos ados / NEYRAND Gérard, -- Paris: FLeurus, 2002. (Coll. Le Métier de parents) 177p. (Livre)

Spécialiste des questions familiales et intergénérationnelles, Gérard Neyrand axe son exposé sur l'importance d'apporter aux adolescents l'écoute dont ils ont besoin et une référence adulte pour les aider à trouver leur propre voie. Il étudie comment les parents et les éducateurs peuvent se positionner face à l'influence qu'exercent sur les adolescents le groupe de copains et la pression de la culture jeune et comment soutenir les adolescents dans leurs premiers engagements identitaires affectifs et culturels.

22-NEY

La sexualité à l'adolescence / BRACONNIER Alain; BRETONNIERE FRAYSSE Anne; CHOQUET Marie; COINCON Yvonne; GISCARD D'ESTAING Anne Aymone;

HUERRE Patrice; REVAH LEVY Anne, -- Ramonville Saint-Agne: Erès, 2002. (Coll. Fondation pour l'enfance) 116p. (Livre)

Les obstacles qui existaient autrefois, tels la crainte du péché, du déshonneur, de la réprobation sociale, ont disparu, mais les adolescents se retrouvent face à d'autres peurs : celles des maladies sexuellement transmissibles, en particulier du sida. Ils sont amenés à adopter des comportements de méfiance envers leur partenaire, ou par défi, de prise de risque. Très tôt, ils doivent assumer des décisions difficiles concernant la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, et des responsabilités trop lourdes pour eux. Le rôle des adultes, qu'ils soient parents ou éducateurs, est d'aider les adolescents à trouver des repères, à définir des limites, et de leur proposer des modèles positifs. [Extr. 4ème de couv.]

22-BRA

Le guide de l'adolescent : De 10 ans à 25 ans / BRACONNIER Alain, sous la direction de Alain Braconnier -- Paris: Odile Jacob, 1999. 582p (Livre)

Pour chacune des étapes de l'adolescence - les années collège, les années lycée, les années d'étudiant -, l'auteur analyse les grands thèmes de la vie quotidienne : la vie de famille, les amis, la vie amoureuse et sexuelle, la scolarité, les loisirs...

Il répond aux questions que se posent les parents d'aujourd'hui et les aide à accompagner leurs enfants dans cette traversée tumultueuse.

22-BRA

Les adolescents, le sexe, l'amour / LAGRANGE Hugues, -- Paris: Syros, 1999. 259p (Livre)

Ce livre est le résultat d'une enquête auprès d'adolescents de milieux divers de la petite bourgeoisie provinciale aux enfants des cités. Il montre le comportement des adolescents face à l'amour, à la sexualité.

22-LAG

L'enfant, l'adolescent face à la Pornographie / DAGNAUD Monique; BAUDRY Patrick; FIZE Michel; TISSERON Serge; ALLARD Claude; BONNET Gérard; MOREL CINQ-MARS José,. pp.25-50 (Article)

Cultures en mouvement, n°63, Décembre 2003 Janvier 2004.

L'envahissement de la pornographie donne du crédit à une sexualité centrée sur le "tout, tout de suite, sans limites" et, le plus souvent, transformant le sujet du désir en objet.

Les sexualités initiatiques / GOGUEL D'ALLONDANS Thierry; LEVY Joseph; PROVOST Véronique; MALKI Médi-Saïd; FERREUX Jean; DORAIS Michel; JEFFREY Denis; FORTIN Christian, pp.23-50 (Article) Cultures en mouvement, n°54, Février 2003.

Des plaisirs solitaires aux initiations symboliques ou réelles, les premières relations sont essentielles dans l'histoire de chaque individu. La charge affective et symbolique des "rencontres corporelles" est source de désordres tant pour les adultes que pour les jeunes. A chaque génération, le rôle d'accompagnement vers la sexualité n'est pas aisé.

Les amours adolescentes 75p. (Article)

La lettre du Grape, n°45, Septembre 2001.

Sexualité, sexuation, amour : ce dossier étudie comment ces trois dimensions se nouent dans la réalité.

Amour et sexualité à l'adolescence / NEYRAND Gérard; LE GALL D.; LE VAN Charlotte; LESOURD S.; MOREAU F; GUETTIER B.; PAYEN F.; KAMMERER Pierre, pp.3-85 (Article)
Dialogue, n°146, 1999.

Ce dossier aborde le thème de l'amour et de la sexualité à l'adolescence. L'analyse se fait suivant différents thèmes : le sexuel comme enjeu de l'adolescence. Les amours adolescentes entre révélation et blessure intime. Le premier rapport sexuel : de l'idéal au désastre. De la croyance au couple à la réalité de l'amour. Nathalie ou le désir en silence. Adolescence et maternité. L'éducation sexuelle et affective : quelles difficultés ? Mixité et sexualité dans les institutions éducatives pour adolescents.

Sexualité des enfants en âge d'école primaire / HAYEZ Jean Yves; ANSELOT C. pp.459-467 (Article)

Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence, n°9, Septembre 1998.

Cet article expose ce qu'est une évolution normale ou déviante de la sexualité des enfants d'âge de d'école primaire et se termine par quelques considérations sur l'éducation et la psychothérapie de la sexualité des enfants de cette tranche d'âge.

Y a-t-il encore une sexualité infantile ? 95 p. (Article)

La lettre du Grape, n°31, Mars 1998.

Chacun des auteurs de ce numéro tente de répondre à la difficile question des effets des abus sexuels sur la sexualité infantile, chacun tente de rendre compte de ce qui sépare la sexualité infantile de son "pervertissement" par l'agir sexuel de l'adulte sur l'enfant. Mais ce qui leur a semblé important, c'est bien de redonner pour l'enfant sa place à sa sexualité, sexualité différente de celle de l'adulte, mais sexualité existante qui fait de lui un être humain à part entière, et non une pure victime de la perversité adulte. [Extr. Art.]

L'éducation sexuelle

Les professionnels face à la sexualité des adolescents : Les institutions à l'épreuve / HUERRE Patrice; LAURU Didier, sous la direction de Patrice Huerre et de Didier Lauru -- Ramonville Saint Agne: Erès, 2001. (Coll. Enfances et psy) 231p. (Livre)

Ce livre est issu d'un colloque ayant eu lieu en Octobre 1999 et organisé par la Fondation Santé des étudiants de France. Il aborde la sexualité des adolescents dans le cadre de la

famille, des institutions de soins et médico-sociales, par des pédagogues, des psychiatres, des sociologues, des juristes, des éducateurs, des médecins de santé scolaire, des gynécologues, des historiens. La thématique de la sexualité à l'adolescence est traitée dans un premier temps comme développement de la personne, puis confrontée au vécu des adolescents par le champ familial, le groupe des adolescents, et ensuite discutée dans le champ des rapports entre la famille, le groupe et les institutions qui accueillent les adolescents.

22-HUE

Guide d'éducation sexuelle à l'usage des professionnels : L'adolescence / TREMBLAY Réjean, sous la direction de Réjean Tremblay -- Tome 1. -- Ramonville Saint-Agne: Erès, 1998. 162p. (Livre)

Cet ouvrage s'adresse à tous les professionnels - enseignants, infirmières, médecins scolaires, travailleurs sociaux, conseillers conjugaux, qui souhaitent disposer d'un programme éducatif avec une approche humaine de la sexualité de l'adolescent.

22-TRE

La sexualité aujourd'hui pp.23-47 (Article)

Sciences humaines, n°130, Août Septembre 2002.

La révolution sexuelle fur d'abord considérée comme une libération face aux normes étouffantes d'une société puritaine et conformiste. Aujourd'hui, on en vient à se demander si l'on est pas allé trop loin... La sexualité s'étale désormais à la télévision, au cinéma et dans la littérature sous une forme plus ou moins "soft". L'étude de l'évolution des pratiques sexuelles - celles des jeunes, des femmes et de la population en général - montre qu'on est loin de vivre une sorte de banalisation d'une sexualité sans âme. Aux Etats-Unis, on parle même désormais d'une possible contre-révolution sexuelle.

Différence des sexes : Castration et éducation sexuelles : réflexions préventives / DOLLANDER Marianne; TYCHEY C de, pp.352-360 (Article)

Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence, n°49, Septembre 2001.

Les auteurs posent la nécessité d'une éducation sexuelle des enfants et ses difficultés. Ils essayent de définir la nature et les modalités de l'information sexuelle. Ils examinent les conséquences d'un ratage de l'éducation sexuelle pour l'enfant.

La sexualité en institution

L'éducation sexuelle en institution / TREMBLAY Réjean, -- Toulouse: Privat, 1992.(Coll. Pratiques sociales) 222p. (Livre)

J'ai le droit... en institution? pp.18-39 (Article)

La revue d'action juridique et sociale, n°235, Mai 2004.

Ce dossier est composé des articles suivants : Le droit des usagers au risque de

l'individualisme ? La protection de la vie privée dans les lois du 2 janvier et du 4 mars 2002 ; Sexe et sentiments en institution.

Sexualité en institution / DIEDERICH Nicole; MARTIN Claude, pp.31-39 (Article) Journal du droit des jeunes , n°227 , Septembre 2003.

Ce dossier est composé des articles suivants : Les travailleurs sociaux entre risque sanitaire, secret médical et respect de l'intimité ; La sexualité de l'adolescent en institution.

Sexualité et institution / GIAMI Alain, coordonné par Alain Giami pp.1-110 (Article) Handicap - revue de sciences humaines et sociales , n°83 , Juillet Septembre 1999.

Le projet de ce numéro est fondé sur l'idée selon laquelle la sexualité est organisée socialement dans des institutions qui en régulent le fonctionnement et influencent l'expérience des sujets. Les auteurs ont exploré différents aspects de l'organisation sociale et des organisations institutionnelles de la sexualité. Ce numéro vise à comprendre comment la sexualité est "mise en scène" dans un certain nombre d'institutions et à envisager quelques conséquences de cette mise en scène.

Handicap et sexualité Entre interdit et accompagnement... (1ère partie) (Article) Les cahiers de l'actif, n°268 269, Septembre Octobre 1998.

Le droit à la sexualité est inaliénable car il nous ramène à l'intégrité du corps et à la dignité de chaque être humain, quelles que soient ses différences. Ce sujet, tabou, il y a peu est aujourd'hui abordé plus ouvertement. Pourtant son appréhension par les professionnels et parents d'handicapés demeure incertaine. La sexualité nous renvoie à ce que nous avons de plus intime et à nos propres modes de représentations. Comment prendre en compte objectivement dans les institutions les dimensions affective et sexuelle des personnes déficientes intellectuelles, tout en préservant leurs libertés individuelles ?